

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



2021



**NOS DÉCHETS,
AGISSONS
PLUS
POUR EN FAIRE
MOINS**

Orientations du Plan d'actions 2020-2026

Dans le cadre de la nouvelle mandature, le Sycodem Sud Vendée a adopté le 16 décembre 2020, par délibération n°2020-85-CS, un nouveau Plan d'actions sur les 6 années à venir. Celui-ci a pour double objectif de faire évoluer les pratiques dans le sens de la prévention, de la réduction et de la valorisation des déchets ; ainsi qu'assurer la transition vers une économie circulaire sobre en carbone.

Le Plan d'actions se décline en 8 axes :

- 1 – Accompagner la gouvernance**
- 2 – Lutter contre les dépôts sauvages**
- 3 – Favoriser la responsabilité sociétale**
- 4 – Promouvoir l'économie circulaire**
- 5 – Moderniser la collecte et le tri tout en maîtrisant les coûts**
- 6 – Prévoir des pistes d'évolution des déchèteries : répondre aux enjeux, faire face aux nouvelles contraintes**
- 7 – Mobiliser les usagers pour éviter les déchets, recycler et composter**
- 8 – Mettre en oeuvre un schéma territorial de gestion de la matière organique**

Le Plan 2020-2026 intitulé «*Un service de qualité écoresponsable construit autour des notions de prévention, de coopération et d'innovation*» s'inscrit dans le cadre réglementaire des Lois de Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV) de 2015 et Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020, ainsi qu'au coeur des Plans Climat-Air-Energie-Territoriaux (PCAET) menés localement par les 2 Communautés de Communes : Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise.

Sommaire

	page
Avant-propos du Président	1
Les faits marquants	2
Sycodem Sud Vendée en 2021 territoire, population, compétences, organigrammes	3
Collecte des déchets ménagers indicateurs techniques, résultats de collecte, équipements	5
Déchèteries-recycleries indicateurs techniques, résultats de collecte	13
Synthèse d'exploitation bilans, évolution des résultats	19
Communication actions entreprises, sensibilisation, publications	23
Prévention des déchets plan de réduction des déchets végétaux, bilan	29
Indicateurs financiers compte administratif, coûts du service, redevance incitative	36
Ressources Humaines bilan des carrières, indicateurs humains	49
Prévention des risques-Hygiène-Sécurité actions entreprises, bilan des accidents du travail, sécurité	51

Avant-propos du Président



Le Sycodem, collectivité territoriale, est compétente pour la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Conformément à l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président du Sycodem doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné, principalement, à l'information des usagers.

Ce rapport contient notamment les informations suivantes :

- la situation de la collectivité par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national,
- les recettes et dépenses du service par flux de déchets et par étapes techniques,
- les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la comptabilité analytique du logiciel de l'Ademe « Comptacoût ».

L'année 2021 fut encore une année très particulière marquée par le COVID. Malgré le contexte sanitaire particulier, le Sycodem a assuré son service de collecte des déchets ménagers tout en garantissant la sécurité des agents.

Les tonnages collectés et traités sont en augmentation, probablement dû à des périodes de confinement. Le contexte actuel et la pénurie de certains matériaux nous amènent fortement à réfléchir et repenser notre manière de consommer et de jeter.

Une première enquête menée auprès des ménages montre que nous devons repenser les déchèteries et en faire des lieux de réparation, d'échange et d'accès à la matière. Nous avons commencé en installant sur les déchèteries des box qui permettent à tous de déposer et de récupérer.

Nous devons aussi offrir des équipements adaptés à tout type d'habitat pour trier et valoriser les biodéchets. Une étude est en cours sur le cœur-de-ville de Fontenay-le-Comte.

Enfin, nous devons, au quotidien par des petits gestes simples, diminuer nos emballages.

Stéphane GUILLON, Président
(mandat 2020-2026)

→ Faits marquants 2021



Poursuite des activités malgré le Covid-19

En 2021, plusieurs phases de recrudescence du virus Covid-19 au 1er semestre et en fin d'année, ont imposé une adaptation des mesures sanitaires au sein des équipes pour poursuivre le service public tout en protégeant les agents. Un rappel régulier des gestes de prévention a été poursuivi toute l'année.



Saint-Hilaire-des-Loges, commune ZD

Retenue dans l'appel lancé par Trivalis et le Sycodem, la commune de Saint-Hilaire-des-Loges s'est lancée en 2021 dans un programme de réduction globale des déchets.

>> voir page 32



Programme d'optimisation de la collecte

Le programme d'optimisation de la collecte grâce au regroupement des bacs sur des points définis sur chaque commune s'est poursuivi et accentué en 2021.

>> voir page 6



L'essor de l'économie circulaire

L'année 2021 a été marquée par le démarrage du Plan d'Economie Circulaire du Sycodem. Les 1ers partenariats ont été tissés pour mettre en oeuvre des actions concrètes de réemploi.

>> voir pages 33-34



Sycodem Sud Vendée

en 2021

> Caractéristiques du territoire au 31/12/2021



Population (au 31/12/2021) :
 INSEE : 52 868 habitants
 DGF⁽¹⁾ : 54 989 habitants



Habitat :
 93,35 % de pavillons
 6,65 % d'habitats collectifs (majoritairement présents à Fontenay-le-Comte, 33 %)



Territoire :
 territoire mixte à dominante rurale suivant le Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets. Ademe 2018.



- Communauté de Communes **Pays de Fontenay-Vendée** :
 25 communes
 36 379 habitants, + 0,3 %⁽²⁾

- la Communauté de Communes **Vendée Sèvre Autise** :
 15 communes
 16 514 habitants, stable⁽²⁾

 Depuis 1 an, la population globale est stable passant de 52 831 habitants à 52 868 habitants (population DGF).

⁽¹⁾ utilisée dans le calcul des données issues de Trivalis
⁽²⁾ arrêtées au 16/08/22, source Maison des Communes de la Vendée

> Compétences statutaires

- collecte séparative des déchets ménagers et assimilés
- gestion des hauts-de-quai des 6 déchèteries-recycleries
- développement et optimisation des régies collecte et déchèteries
- gestion du parc d'équipements de collecte
- communication et actions sur la prévention des déchets, le tri, la valorisation des déchets végétaux et biodéchets
- gestion de la facturation de la Redevance Incitative pour le compte des Communautés de Communes membres

> Direction politique

Composition du Comité Syndical : 14 délégués de la CC. Pays de Fontenay-Vendée, 7 délégués de la C.C. Vendée Sèvre Autise.

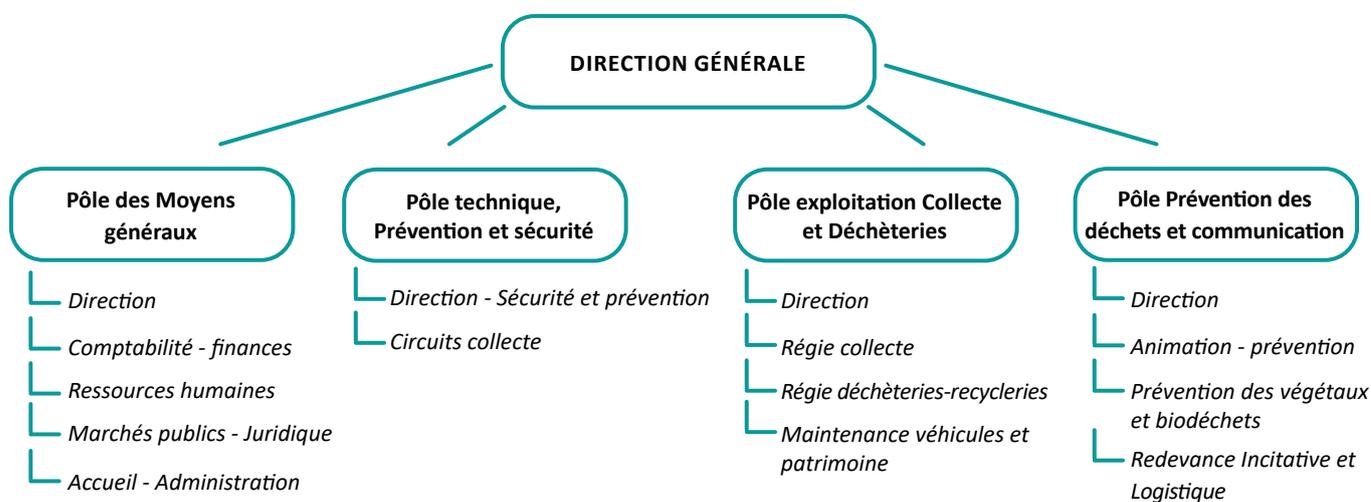
Composition du Bureau :

Président : M. Stéphane GUILLON
 1^{er} Vice-Président : M. Stéphane BOUILLAUD
 2^{ème} Vice-Président : M. Lionel PAGEAUD
 3^{ème} Vice-Présidente : Mme Catherine MASSON-SOULARD
 membre du Bureau : M. Gilles BOUTEILLER
 membre du Bureau : M. Laurent DUPAS
 membre du Bureau : M. Sébastien ROY

Commissions :

Technique
 Appel d'offres
 Communication et Prévention des déchets
 Gestion et réclamations

> Organisation des services au 31/12/2021





Collecte des déchets ménagers

COVID-19

Sur le 1er semestre 2021, plusieurs cas de contraction au Covid-19 ayant été relevés, les mesures sanitaires ont été fortement recommandées aux équipes tout en assurant le service.

> Moyens humains

16 chauffeurs-ripeurs titulaires travaillent sur 4 pôles :

- de 04h à 11h : collectes en porte-à-porte
- de 13h à 20h : collectes en porte-à-porte
- en journée : collectes des conteneurs d'apport volontaire
- en journée : collectes des bacs professionnels

Les équipes sont encadrées par un responsable de régie. Un agent responsable du tracé des circuits et un agent chargé de la gestion du parc de véhicules viennent en renfort des équipes de collecte si besoin.



2 rencontres techniques ont permis de réunir l'ensemble des chauffeurs-ripeurs : 6 avril et 28 septembre. Ces réunions sont l'occasion de présenter l'évolution des tonnages collectés au jour J, les projets en cours et faire un rappel des consignes. Un tour de table donne la parole aux agents.

> Moyens techniques



- 3 BOM (camion Benne à Ordures Ménagères) monocompartimentées de 26 T
- 1 BOM monocompartimentée de 16 T
- 1 BOM monocompartimentée de 19 T
- 3 camions Micro-bennes de 3,5 T
- 1 camion-grue de 26 T équipé d'un caisson amovible de 30 m³ à volets



La maintenance, essentielle, de ces véhicules soumis à des usages intensifs, est assurée en interne pour les réparations bénignes et vérifications quotidiennes. Les réparations plus importantes sont déléguées à un professionnel poids-lourds.

A chaque retour de collecte, l'équipage est en charge du nettoyage de son véhicule.

> Indicateurs techniques

● PROGRAMME D'OPTIMISATION DE LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE



● Communes desservies en points de regroupement au 17/08/2022



L'outil informatique Optidéchets développé par GéoVendée pour le Sycodem, est une base essentielle au projet. Il permet de cartographier en temps réel le positionnement des points de regroupement et d'y rattacher les adresses desservies. Le logiciel est mis à jour régulièrement à partir de la base des redevables afin d'avoir des données fiables sur les points de consommation en cours.

● UTILISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

➔ TAUX DE PRÉSENTATION MOYEN DES BACS NOIRS ET BACS JAUNES EN PORTE-À-PORTE

	2018 ⁽¹⁾	2019 ⁽²⁾	2020	2021	Ecart 2020-2021	Ecart 2019/2020
Nombre de levées des bacs d'ORDURES MÉNAGÈRES	236 653	224 136	225 496	223 341	- 0,96 %	+ 0,61 %
Taux de présentation moyen	34 %	33 %	34,43 %	34,28 %	- 0,44 %	- 4,33 %
Nombre de levées des bacs d'EMBALLAGES	369 298	366 884	357 463	381 945	+ 6,85%	- 2,57 %
Taux de présentation moyen	53 %	51 %	56 %	56 %	- 0,23%	+ 9,41 %



Un taux de présentation de 100 % correspond à une présentation systématique du bac à chaque collecte ; maximum variable suivant le schéma de collecte adopté au fil des années et le nombre de jours (soit 26 fois dans l'année 2021 sur les 2 flux, 24 fois dans l'année 2020 sur les 2 flux et 26 fois en 2018 et 2019 pour les emballages).

⁽¹⁾ données publiées au Rapport 2019

⁽²⁾ données corrigées (publication 2019 incomplète)

→ RÉPARTITION DES LEVÉES DES BACS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS, EN 2021

	Ordures ménagères	Emballages	Biodéchets	Cartons bruns	Coquillages	Dépôts sauvages
PARTICULIERS	189 305	359 343	0	0	0	0
PROFESSIONNELS	34 036	22 992	6 155	1 365	1 021	780
TOTAL	223 341	382 335	6 155	1 365	1 021	780

17,97 % des levées totales



La collecte des ordures ménagères assimilées chez les professionnels n'est pas la compétence première du Sycodem mais mise en place par volonté politique d'apporter un service public à cette activité. Elle représente 17,97 % des levées de bacs noirs. Les collectes de cartons et biodéchets desservent uniquement les professionnels. On observe une augmentation des levées de bacs sur ces 2 services et celui des cartons bruns. Les levées des bacs «dépôts sauvages» dans les communes sont passées de 860 à 780 en 1 an.

→ EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE LEVÉES ANNUELLES DU BAC NOIR

	PARTICULIERS				PROFESSIONNELS			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
120L	8	8	8	8	9	9	8	9
180L	9	9	9	9	12	14	12	13
240L	9	10	10	10	18	19	19	20
360L	9	11	10	10	17	21	26	28
660L	8	10	21	4	25	24	23	24



La moyenne des levées est stable chez les particuliers dont le crédit compris dans la part fixe de la redevance s'élève à 6/an. Ce résultat démontre d'une volonté de maîtrise des usagers sur leur production d'ordures ménagères. Elle est plus aléatoire chez les professionnels qui paient un coût unitaire dès la première levée du bac noir.

La variation des levées chez les particuliers avec un bac 660 L s'explique par l'emprunt momentané de bacs pour l'évacuation ponctuelle d'un gisement important.

→ EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE LEVÉES ANNUELLES DU BAC JAUNE

	PARTICULIERS				PROFESSIONNELS			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
120L	14	13	13	14	11	11	10	11
180L	13	13	13	14	12	11	9	10
240L	16	16	15	16	13	13	12	13
360L	14	16	14	16	17	15	13	14
660L	11	11	11	9	14	15	16	16

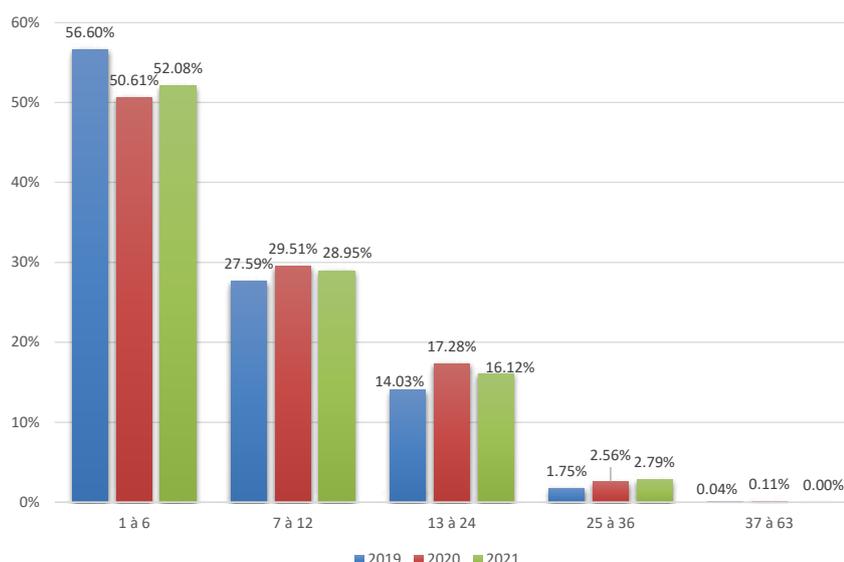


La moyenne des levées des bacs jaunes est en légère augmentation chez les particuliers. Cette collecte n'est pas facturée au vidage mais couverte par un montant forfaitaire compris dans la part fixe de la redevance. Ce calcul s'applique aussi aux professionnels.

	BAC NOIR	BAC JAUNE
1 personne	120 L	120 L
2 personnes	120 L	180 L
3 à 4 personnes	180 L	240 L
5 à 7 personnes	240 L	360 L
8 personnes et +	360 L	360 L

Rappel de la règle de dotation des bacs chez les particuliers⁽¹⁾

→ RÉPARTITION DU NOMBRE DE FOYERS SUIVANT LE NOMBRE DE LEVÉES EN ORDURES MÉNAGÈRES



Le nombre de foyers ayant présenté au moins une fois leur bac noir dans l'année, a diminué de 0,24 % entre 2020 et 2021. Le pourcentage de foyers présentant entre 1 à 6 fois dans l'année a par conséquent augmenté de 2,6 % en un an. A noter que 44,21 % des foyers équipés d'un bac 120L ont effectué plus de 7 levées dans l'année (dépassement de la part fixe de la redevance), soit une augmentation de 12,91 % par rapport à 2020.

→ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FOYERS DESSERVIS EN BACS



	2018	2019	2020	2021
Particuliers en résidence principale	20 307	20 528	20 686	20 921
Particuliers en résidence secondaire	1 370	1 379	1 370	1 347
Nombre total de foyers équipés	21 677	21 907	22 056	22 268

→ EVOLUTION DU NOMBRE DE DÉPÔTS DANS LES CONTENEURS D'ORDURES MÉNAGÈRES



	2018 ⁽¹⁾	2019 ⁽¹⁾	2020	2021	évolution 2020-2021
PARTICULIERS	46 471	46 491	63 460	68 412	+ 7,80 %
PROFESSIONNELS	8 739	7 802	7 698	8 013	+ 4,09 %
TOUS MODÈLES CONFONDUS	55 210	54 293	71 158⁽¹⁾	76 425	+ 7,40 %



Les conteneurs enterrés sont accessibles à l'ensemble des usagers du territoire, équipés de bacs ou non. Leur utilisation par les particuliers est en constante évolution. Les conteneurs sont une solution appréciée pour le délestage des déchets hors collecte en porte-à-porte.

→ EVOLUTION DU NOMBRE DE DÉPÔTS DANS LES CONTENEURS D'EMBALLAGES



	2019 ⁽¹⁾	2020	2021	évolution 2020-2021 ¹
PARTICULIERS	42 344	65 089	64 540	- 0,84 %
PROFESSIONNELS	2 934	3 058	3 454	+ 12,95 %
TOUS MODÈLES CONFONDUS	45 278	68 147	67 994	- 0,22 %



Pas de données 2018 car installation des contrôles d'accès au 1^{er} janvier 2019. Il faut noter que 7 834 dépôts, tous modèles confondus, sont effectués par des usagers équipés de bacs soit 11,52 % des dépôts d'emballages. De plus, on observe une forte augmentation de l'utilisation du service par les professionnels.

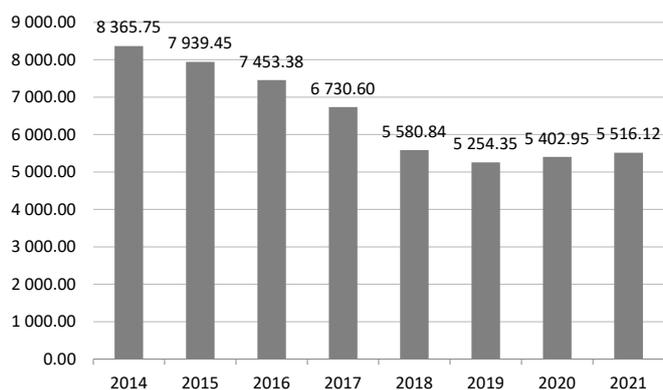
→ EVOLUTION DU NOMBRE DE FOYERS DESSERVIS EN APPORT VOLONTAIRE



	2018	2019	2020	2021
Particuliers en résidence principale	1 307	1 391	1 476	1 727
Particuliers en résidence secondaire	37	35	36	40
Nombre total de foyers équipés	1 344	1 426	1 512	1 767

⁽¹⁾ données corrigées (publication 2019 incomplète)

● EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES



Ratio 2021⁽¹⁾ :
104,34 kg/habitant
+ 2,07 kg en 1 an



100 kg/hab⁽²⁾

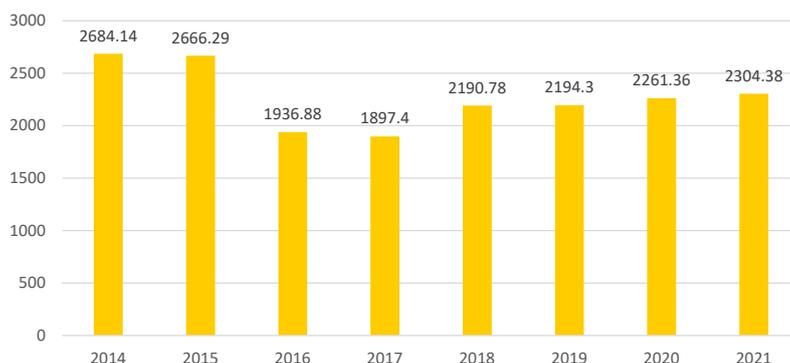


142 kg/hab⁽²⁾ en Vendée



Les tonnages d'ordures ménagères ont diminué progressivement depuis la mise en oeuvre de la Redevance Incitative en 2016, et l'application de cette nouvelle tarification en 2018 ; même si l'on note une légère augmentation depuis 2020.

● EVOLUTION DES TONNAGES D'EMBALLAGES MÉNAGERS



Ratio 2021⁽¹⁾ :
43,59 kg/habitant
+ 0,79 kg en 1 an



42 kg/hab⁽²⁾



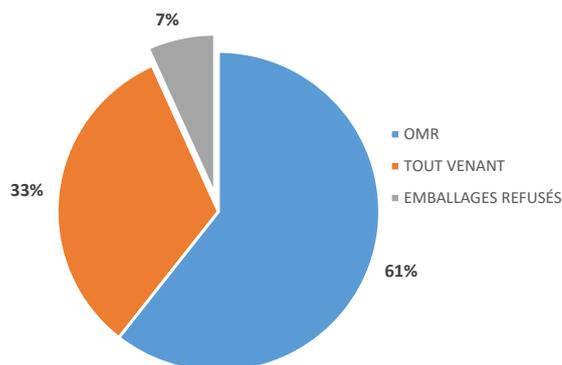
27 kg/hab⁽²⁾ en Vendée

→ LES REFUS DE TRI



En 2021, la quantité de refus enfouis s'élevait à 613 T (soit + 82 T en 1 an). Ces refus concernent 2 catégories :

- les emballages imbriqués ou souillés,
- les emballages sans filière de valorisation actuellement (exemple : barquette noire) mais acceptés dans les consignes de tri.

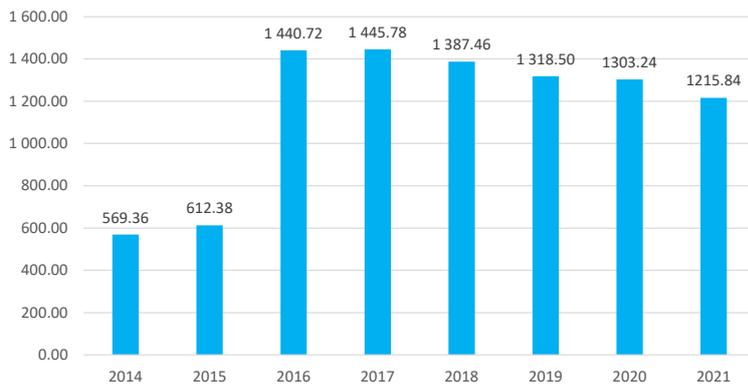


7 % des 9 105,10 tonnes de déchets enfouis provenant du Sycodem, concernent des refus de tri. Les actions de contrôles-qualité, de formation continue des agents, de publications et de diffusion des consignes, favorisent la qualité du tri.

⁽¹⁾ population INSEE (52 868 hab.)

⁽²⁾ population DGF (54 989 hab.). Source : Trivalis

● EVOLUTION DES TONNAGES DE PAPIERS



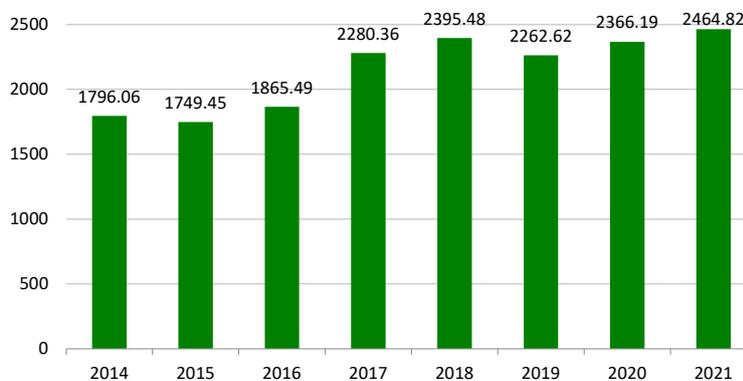
Ratio 2021⁽¹⁾ :
23 kg/habitant
- 1,67 kg en 1 an



22 kg/hab⁽²⁾

20 kg/hab⁽²⁾ en Vendée

● EVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE



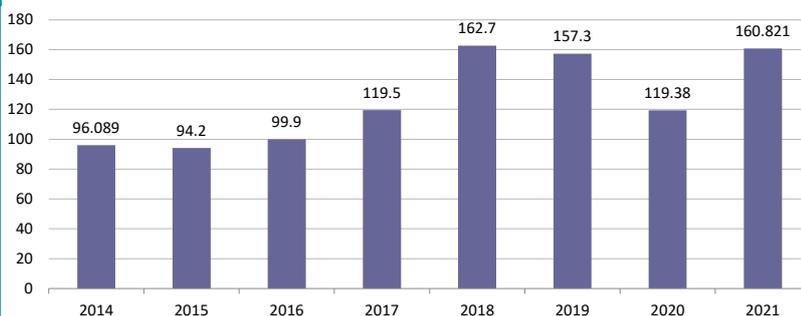
Ratio 2021⁽¹⁾ :
46,62 kg/habitant
+ 1,83 kg en 1 an ⁽¹⁾



45 kg/hab⁽²⁾

52 kg/hab⁽²⁾ en Vendée

● EVOLUTION DES TONNAGES DE TEXTILES (TEXTILES-LINGE-CHAUSSURES)



Ratio 2021⁽¹⁾ :
3,04 kg/habitant
+ 0,8 kg en 1 an



5 kg/hab⁽³⁾ en Vendée



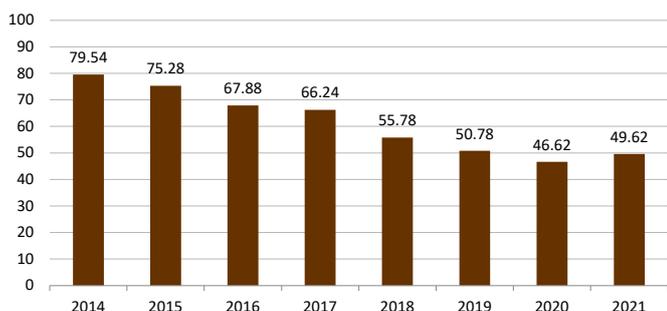
En 2021, 30 points d'apport des textiles maillent le territoire. Certains peuvent être situés sur des espaces d'enseignes privées. Une partie du gisement a été détournée de la collecte lors d'opérations ponctuelles au profit d'associations.

⁽¹⁾ population INSEE (52 868 hab.)

⁽²⁾ population DGF (54 989 hab.). Source : Trivalis

⁽³⁾ source Re-Fashion

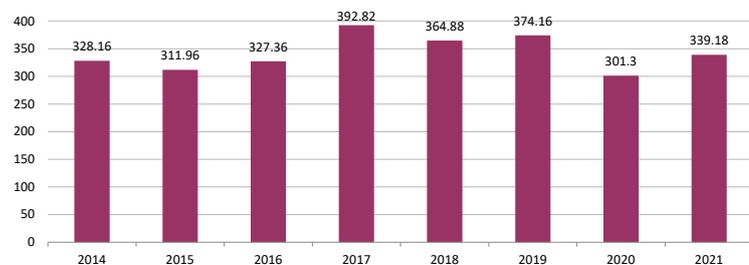
● EVOLUTION DES TONNAGES DE CARTONS ET BIODÉCHETS PROS



Cartons bruns collectés



Les collectes des cartons et des biodéchets en porte-à-porte concernent uniquement les activités professionnelles. La première est assurée sur le périmètre de Fontenay-le-Comte.



Biodéchets collectés

● LOGISTIQUE DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

→ BACS DE COLLECTE ET COMPOSTEURS	Interventions sur les équipements de collecte en 2021	Equipements en place au 31/12/2021
Ordures ménagères	2 017	24 278
Emballages	2 796	24 331
Papiers	36	468
Composteurs	475	20 214
Bioseaux	323	3 203
Cartons ⁽¹⁾	2	41
Biodéchets	26	212
Dépôts sauvages ⁽²⁾	1	53
Coquillages	21	98
TOTAL:	5 697	72 898

→ EQUIPEMENTS DE PRÊT

Ordures ménagères 660 L	77 bacs empruntés	44 bacs supplémentaires ont servis à la collecte des déchets des gens du voyage
Ordures ménagères 360 L	18 bacs empruntés	
Emballages 660 L	64 bacs empruntés	
Emballages 340 L	14 bacs empruntés	
Biodéchets 240 L	20 bacs empruntés	9 bacs ont desservi le festival des Nuits Courtes à Fontenay-le-Comte qui s'est engagé dans une véritable manifestation ZD
Totems de tri	12 prêts	soit 47 totems utilisés en 2021
Gobelets réutilisables	9 prêts	le Sycodem a décidé de prêter les gobelets jusqu'à épuisement (non-retour des prêts) puis d'arrêter ce service, assuré aussi par Trivalis



L'allègement des mesures sanitaires a permis une forte reprise des manifestations locales. 2 grands événements ont été desservis en bennes en complément des équipements (Fête de l'Agriculture et festival des Nuits Courtes).



Déchèteries-recycleries

COVID-19

Comme pour le service de collecte, un rappel régulier des mesures sanitaires a été fait en cours d'année aux agents. Le port du masque a été fortement recommandé auprès des usagers au 1er semestre.



ACCÈS AUX SITES

Les 6 déchèteries-recycleries sont accessibles aux usagers enregistrés auprès du Sycodem.

Une convention entre le Sycodem et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral permet, en 2021, l'accès du site de Vix aux habitants du Gué-de-Velluire et de L'île d'Elle, et du site de Mouzeuil-Saint-Martin aux habitants de Nalliers, dans la limite de 5 entrées/an. Une carte d'accès leur est remise par le Sycodem. Au-delà, les habitants sont redirigés vers les déchèteries de leur collectivité. Cette convention prendra fin au 31/12/2021.

> Moyens humains

L'équipe se compose de :

- 1 responsable d'équipe
- 7 agents de déchèteries

> Moyens techniques



- 1 camion ampliroll permettant de changer les bennes sur les déchèteries et d'effectuer la rotation de certaines.
- 1 télescopique permettant de remonter les déchets verts et de manutentionner certains gros déchets dans les bennes.
- 2 véhicules légers électriques.

> En 2021...



L'année 2021 a été marquée par le démarrage de projets sur l'économie circulaire à partir des déchèteries-recycleries. Grâce au recrutement d'un chargé de mission, et avec le soutien d'une stagiaire, plusieurs caractérisations, une enquête auprès des usagers, une analyse fine des flux entrants sur les sites ont été menées. Cette phase de diagnostic se poursuit par le montage de projets de prévention et de réemploi à l'échelle du territoire du Sycodem et en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

>> voir page 33

> Indicateurs techniques

● EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTRÉES SUR LES 6 DÉCHÈTERIES

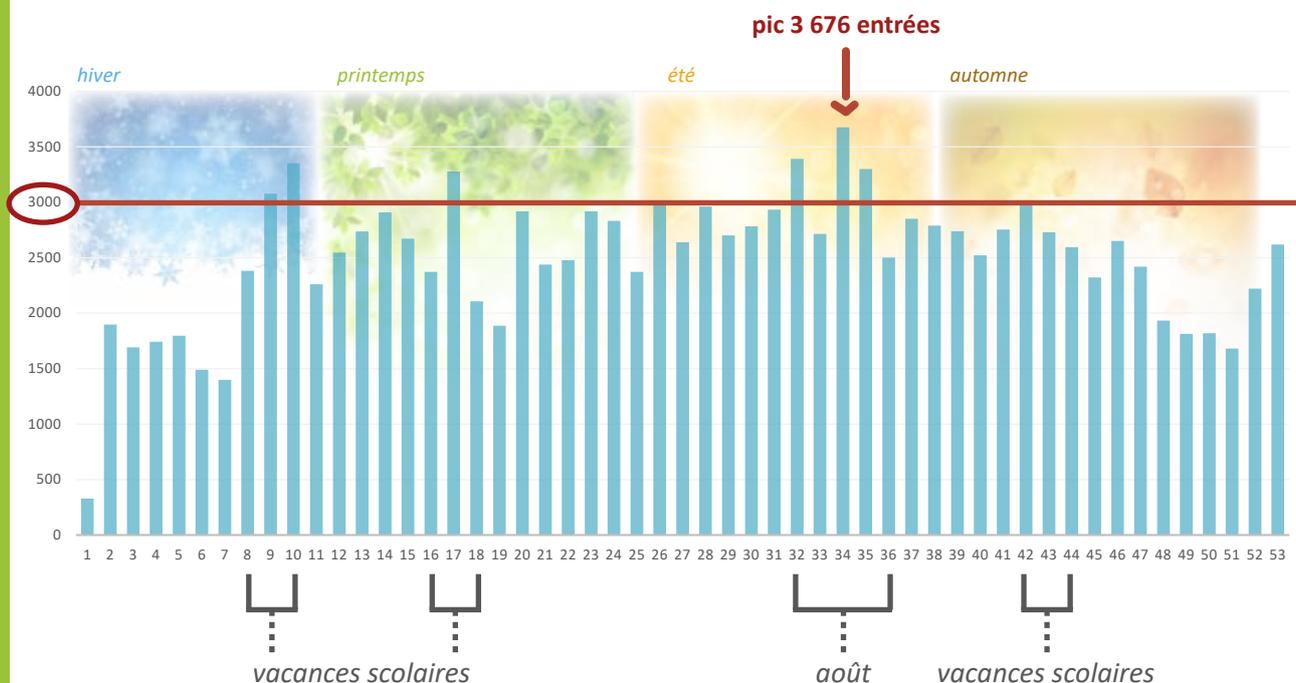
	2018 ⁽¹⁾	2019 ⁽¹⁾	2020	2021
MOUZEUIL SAINT MARTIN	10 681	6 970	6 146	6 543
BENET	13 864	14 627	14 448	17 644
FONTENAY LE COMTE	59 649	59 626	55 389	68 382
L'HERMENAULT	11 903	11 406	10 683	13 308
SAINT HILAIRE DES LOGES	9 008	9 045	8 947	10 824
VIX	15 506	13 713	12 383	15 259
Total général	120 611	115 387	107 996	131 960



Une forte augmentation du nombre d'entrées en déchèteries est observée sur l'ensemble des sites. Jusqu'au 31 décembre 2021, le site de Mouzeuil-Saint-Martin a accueilli le public du Sycodem et de Nalliers, avant sa fermeture annoncée, et sa requalification.

⁽¹⁾ données corrigées (publication 2019 incomplète)

● EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTRÉES PAR SEMAINE, EN 2021, TOUTES DECHETERIES CONFONDUES



● EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN D'ENTRÉES ANNUELLES PAR USAGER

	2018	2019	2020	2021
PARTICULIERS	5,33	5,30	5,10	5,62
PROFESSIONNELS	13,68	14,08	12,29	23,74

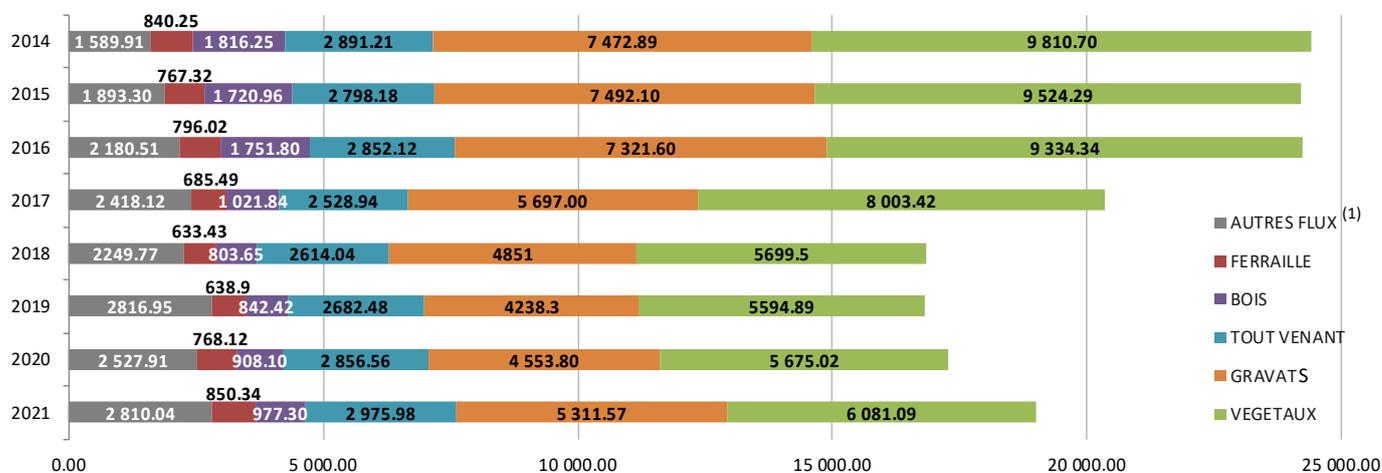


La moyenne des entrées ne comprend pas les accès des usagers de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Une partie des habitants peut accéder 5 fois par an aux déchèteries de Vix (pour les communes de L'Île d'Elle et Le Gué de Velluire) et à celle de Mouzeuil-Saint-Martin (pour Nalliers) grâce à une convention entre les collectivités. Ne sont pas comptabilisés les accès temporaires, les accès des prestataires de traitement et des agents du Sycodem.

On observe une moyenne de 5,62 entrées/habitant en 2021 ; rappelons que 10 accès sont compris dans la part fixe de la Redevance. A noter, une forte évolution des entrées effectuées par les professionnels, non-concernés par le crédit de la part fixe.

● EVOLUTION DES TONNAGES DES FLUX COLLECTÉS

→ EVOLUTION GLOBALE PAR FLUX



→ COMPARAISON 2020-2021

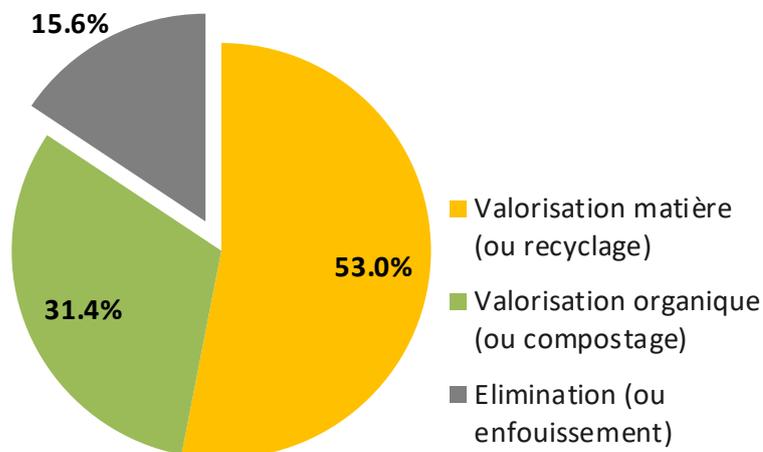
FLUX	2020	2021	Evolution sur 1 an (en %)
DECHET VERT	5 675,02	6 081,09	7%
GRAVAT	4 553,80	5 311,57	17%
TOUT VENANT	2 856,56	2 975,98	4%
BOIS	908,10	977,30	8%
CARTON	556,92	391,00	-30%
FERRAILLE	768,12	850,34	11%
PLASTIQUE SOUPLE	16,16	16,69	3%
PLASTIQUE RIGIDE	253,24	261,43	3%
AMIANTE	29,48	51,16	74%
DEEE	560,69	601,06	7%
POLYSTYRENE	18,31	20,59	12%
PLAQUE DE PLATRE	135,0	162,16	20%
PLAQUE DE PLATRE DECLASSEES	0,00	0,00	
SOUCHE	31,10	47,92	54%
DECHET D'AMEUBLEMENT	1 287,59	1 438,06	12%
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	193,61	209,15	8%
BOIS DECLASSE	0,00	0,00	
EXTINCTEUR	2,23	1,82	-18%
TOTAL	17 846,43	19 397,32	9%



Entre 2020 et 2021, les chiffres repartent à la hausse, avec un « effet Covid » et des travaux engagés dans de nombreuses habitations. Des actions d'économie circulaire ont commencées à être mise en place fin 2021 qui devraient porter leurs fruits en 2022 et freiner cette tendance...

● RÉPARTITION DES DÉCHETS PAR FILIÈRE DE TRAITEMENT

→ RÉPARTITION 2021



MODE DE TRAITEMENT	TONNAGES 2021
Valorisation matière	10 289,09
Valorisation organique	6 081,09
Elimination	3 027,14
TOTAL	19 397,32

→ ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DÉCHETS PAR FILIÈRE DE TRAITEMENT (EN %)



● RATIOS DE LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

→ RATIO GLOBAL EN DÉCHÈTERIE EN KG/HABITANT



Ratio 2021⁽¹⁾ :
366,90 kg/habitant
 + 29,10 kg en 1 an

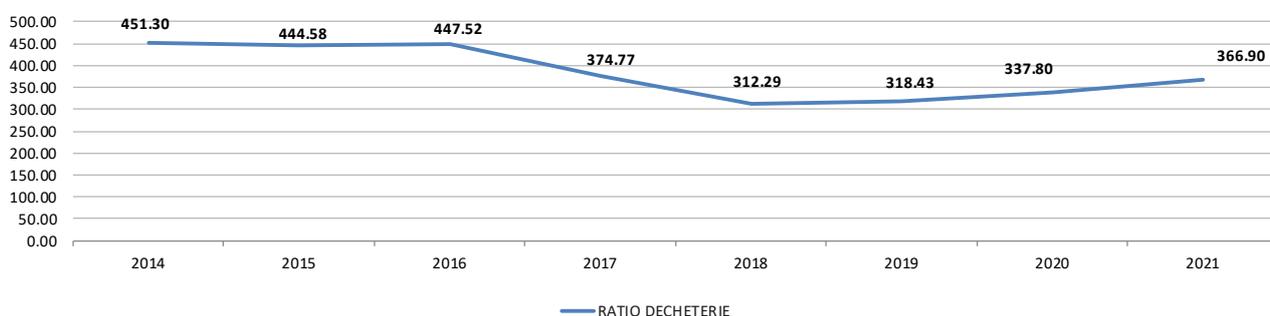


346,44 kg/hab⁽²⁾

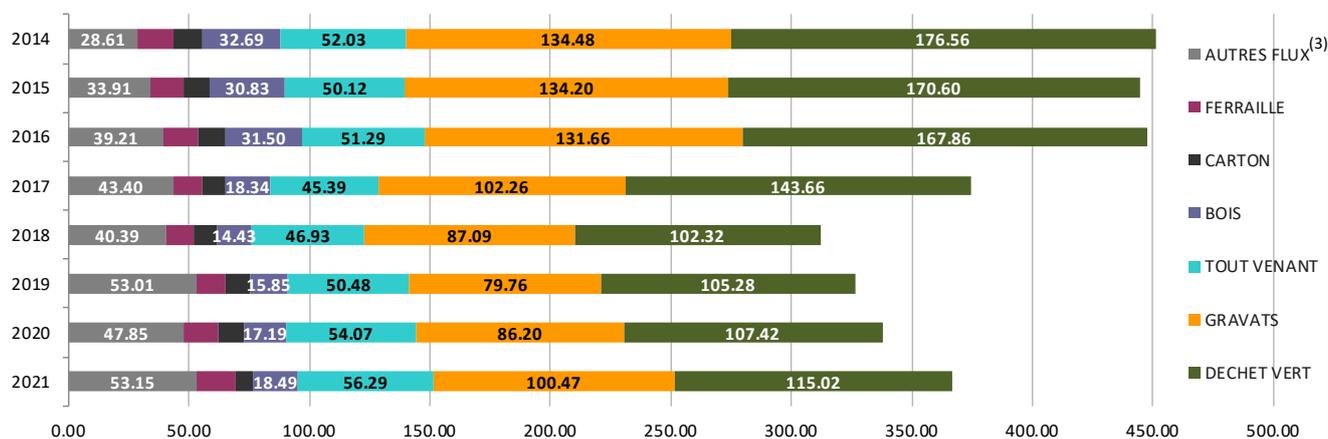


373 kg/hab⁽²⁾ en Vendée

→ EVOLUTION DU RATIO EN KG/HABITANT



→ EVOLUTION DES RATIOS DES PRINCIPAUX FLUX EN KG/HABITANT



Parmi les 366,90 kg de déchets relevant des déchèteries, produits par un habitant du Sycodem :

- 100,47 kg concernent des dépôts de gravats,
- 115,02 kg sont des déchets verts.

Rappelons que ces chiffres englobent les dépôts effectués par les professionnels accueillis en déchèterie. Les activités d'entretien d'espaces verts et de travaux influent sur ces résultats.

Fin 2021, des actions ont été décidées pour réduire cette tendance à la hausse :

- étude sur une facturation adaptée des dépôts effectués en camions-benne,
- développement des végéteries locales.

⁽¹⁾ population INSEE (52 868 hab.)

⁽²⁾ population DGF (54 989 hab.). Source : Trivalis

⁽³⁾ autres flux = plastiques, polystyrène...

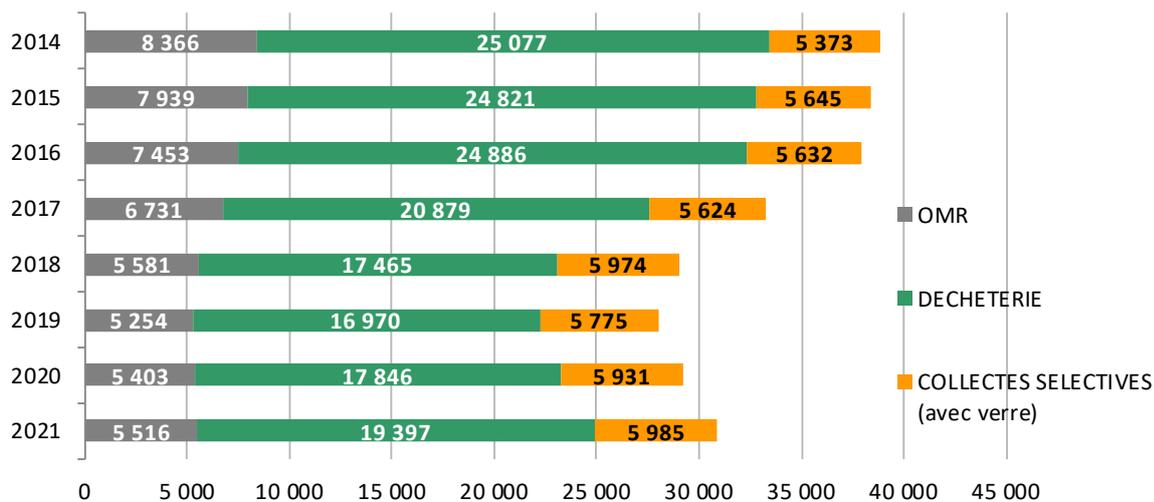


Synthèse d'exploitation

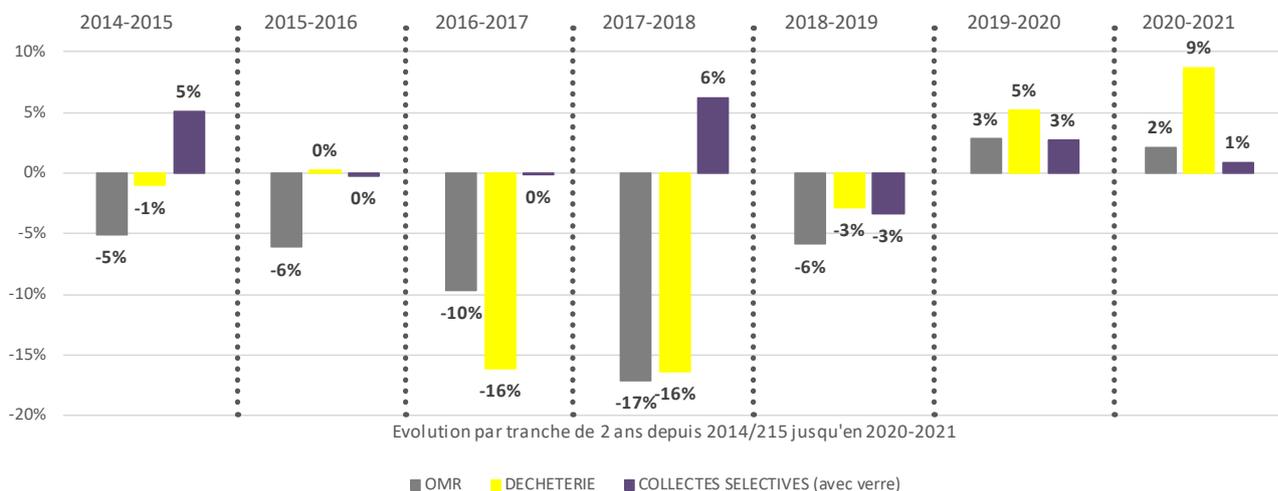
> Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

Sont compris dans les DMA : les ordures ménagères, les emballages + verre + papier (= collecte sélective), les déchets de déchèterie. Les chiffres issus du Sycodem comprennent les gravats déposés en déchèterie, les chiffres départementaux, régionaux et nationaux sont exprimés «hors gravats».

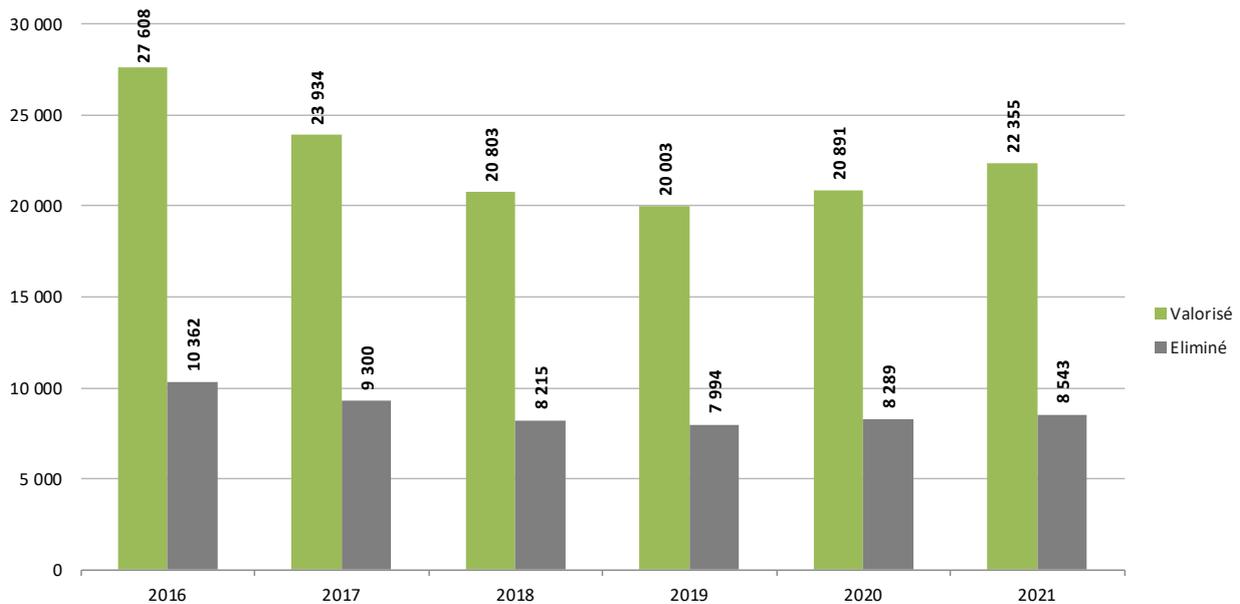
● EVOLUTION DES TONNAGES DE DMA COLLECTÉS



→ COMPARAISON DES ÉVOLUTIONS DES DMA DE 2014 À 2021



● EVOLUTION DES TONNAGES DE DMA VALORISÉS / ÉLIMINÉS



La diminution de la part des DMA valorisés depuis 2017, peut correspondre à l'extension des consignes de tri à tous les emballages. Le temps d'adaptation au nouveau geste de tri a pu perturber les résultats. Depuis 2019, on observe une augmentation progressive, témoin du respect des consignes et du développement des filières notamment en déchèteries.

● RATIO DES DMA (EN KG/HABITANT)⁽¹⁾

En 2021, un habitant du Sycodem a produit...

2014
698,55 kg/hab

➔
- 114,10 kg/hab
+ 32,12 kg entre 2020 et 2021

2021
584,45 kg/hab



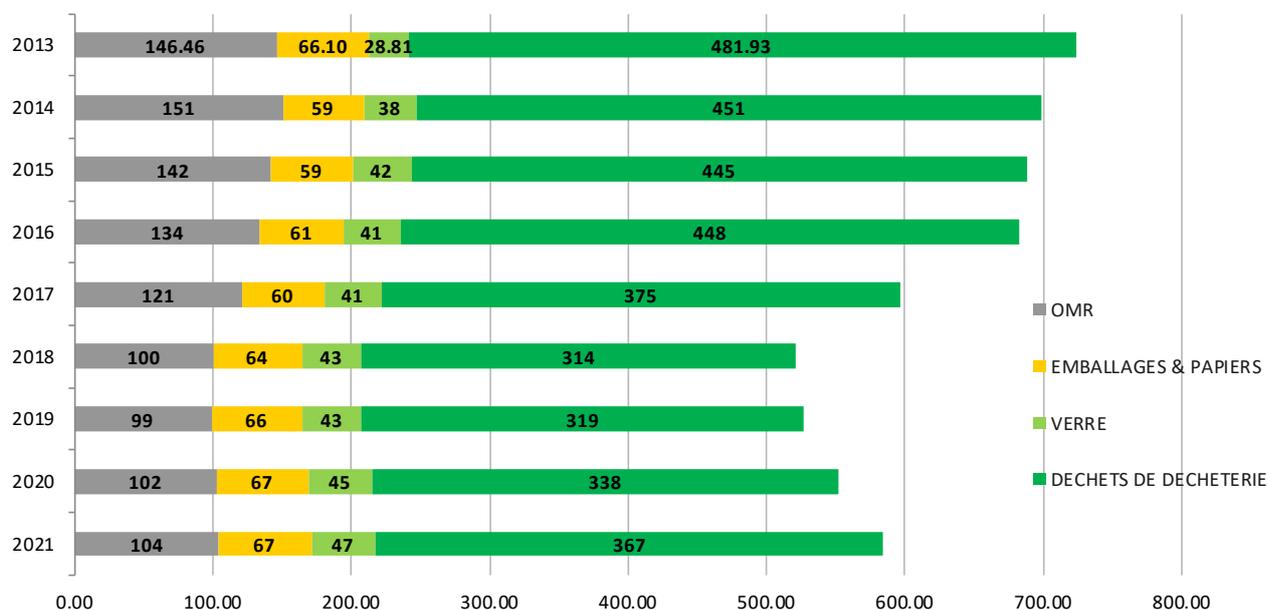
30 898 T de DMA collectées au total en 2021 par le Sycodem

 **VENDÉE : 630 kg/hab/an⁽²⁾**
source : Trivalis - DMA hors gravats

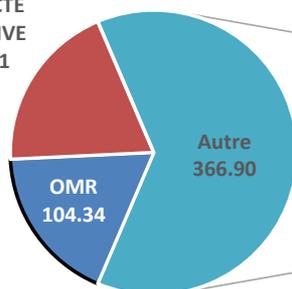
 **FRANCE : 582 kg/hab/an⁽³⁾**
source : Ademe - DMA

⁽¹⁾ population INSEE (52 868 hab.)
⁽²⁾ population DGF (54 989 hab.). Source : Trivalis
⁽³⁾ source : Chiffres-clés 2021, Eurostat-Ademe 2019

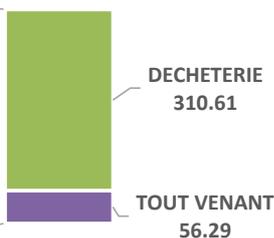
> Evolution de la production de déchets par habitant, par flux (en kg/hab/an)



COLLECTE SELECTIVE
113.21



Répartition des ratios en 2021 (en kg/hab.)



En 2021, le ratio en déchèterie est encore majoritaire dans la production globale d'un usager du Sycodem avec 366,90 kg/habitant. La collecte sélective comprenant les emballages, verre et papier pèse pour 113,21 kg/habitant dans le ratio global des DMA (584,45 kg/habitant).

■ OMR ■ COLLECTE SELECTIVE ■ DECHETERIE ■ TOUT VENANT

> En 2021 un habitant du Sycodem a produit ...



104,34 kg
d'ordures
ménagères

↗ + 2,07 kg
en 1 an



43,59 kg
d'emballages

↗ + 0,79 kg
en 1 an



23 kg
de papier

↘ - 1,67 kg
en 1 an



46,62 kg
de verre

↗ + 1,83 kg
en 1 an



366,90 kg
de déchets en
déchèterie

↗ + 29,10 kg
en 1 an

584,45 kg/hab



«La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif» (Ministère de la Transition Ecologique)

● SYCODEM ET LA LOI LTECV - POINT D'ÉTAPE 2021...

Objectifs réglementaires...	En 2021, au Sycodem...
Réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020, par rapport aux chiffres de l'année 2010	Baisse de 9,26 % des DMA par rapport à 2010 (de 644,10 kg/hab./an à 584,45 kg/hab./an en 2021)
Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière, pour atteindre les taux respectifs de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux, non inertes, mesurés en masse	Objectifs dépassés : depuis 2020, 72 % des DMA sont valorisés.
Valoriser sous forme de matière, 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.	Le Sycodem n'est pas compétent pour les déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics. Toutefois, il est possible que des entreprises viennent en déchèterie. Pas d'indicateurs de suivi pour cet objectif.
Réduction de la mise en décharge de 50 % à l'échéance 2025 par rapport à 2010.	8 543 tonnes de déchets éliminés en 2021 soit + 254 tonnes . En parallèle, la TGAP subit une forte évolution à la hausse de 18 € à 65 €/tonne à l'échéance 2025.
Généralisation du tri à la source des déchets organiques avant 2025.	20 214 composteurs individuels en place au 31/12/2021. Les dotations gratuites se poursuivent favorisant le geste de tri. Les nouvelles habitudes de consommation prises pendant le confinement de 2020 et la redevance incitative participent à cet effort.



«Sortir du plastique jetable, mieux informer le consommateur, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée, mieux produire : tels sont les grands enjeux de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Le texte y répond directement avec une ambition forte : transformer notre système en profondeur.» (Ministère de la Transition Ecologique)

● SYCODEM ET LA LOI AGECE - POINT D'ÉTAPE 2021...

Objectifs réglementaires...	En 2021, au Sycodem...
Extension des consignes de tri pour la collecte des emballages recyclables dans le bac jaune d'ici 2022.	Extension des consignes de tri effective depuis 2017 à l'échelle départementale.
Orienter l'acte d'achat vers des produits plus robustes ou réparables.	Etude en cours sur la mise en oeuvre d'un pôle recyclerie et économie circulaire, à partir des déchèteries du Sycodem.
Rendre le recyclage plus compétitif que la mise en décharge (hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour les décharges et incinérateurs à l'horizon 2021 + baisse de la TVA sur le recyclage).	La hausse de la TGAP a, en partie, été intégrée à la nouvelle grille tarifaire de la Redevance Incitative en 2020, avec une participation forfaitaire de 10 €/an pour tout producteur de déchets.
Développer de nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)	Application des nouvelles filières en déchèteries.



Communication

COVID-19

Les actions de communication de proximité, largement suspendues en 2020, ont peu à peu repris sur le territoire. Il faut souligner toutefois la baisse de fréquentation et les difficultés à mobiliser la population sur les ateliers organisés.

> Actions de communication de proximité

● ANIMATIONS ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les animations scolaires se sont poursuivies en 2021, en adaptant toujours les interventions aux souhaits des enseignants et aux publics touchés ainsi qu'au contexte sanitaire.



Les animations scolaires :

21 interventions (plus de 42h au total) ont permis de toucher plus de 600 élèves réparties comme suit :

- 2 groupes en cycle 1 (petite section à grande section)
- 9 groupes en cycle 2 (CP à CE2)
- 2 groupes en cycle 3 (CM1 à 6ème)
- 5 groupes en cycle 4 au collège (5ème à 3ème)
- 3 groupes en Lycée ou MFR



Les interventions en Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

En 2021, une commune a fait appel au service communication et prévention des déchets pour intervenir lors des temps d'activités périscolaires appelés TAP. Le Sycodem est donc intervenu auprès de 21 enfants pour un total de 11 séances.



Les animations en Centres de loisirs et Clubs sportifs :

En 2021, un centre de loisirs a fait appel à l'animatrice de Sycodem pour 3 interventions (3h) qui ont permis de toucher près de 75 enfants de 3 à 7 ans.



Autres interventions :

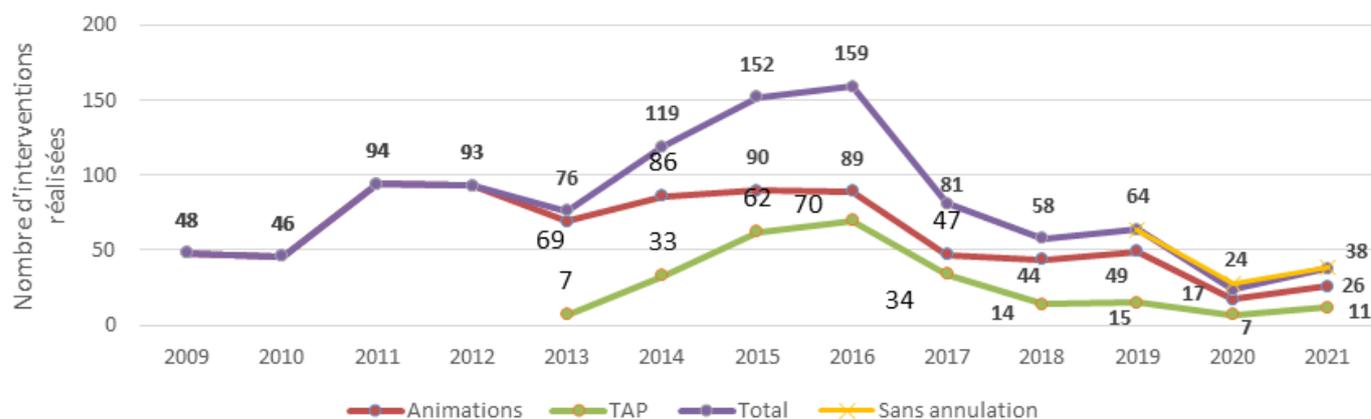
Les interventions se font également auprès de jeunes, d'adultes et d'enfants dans le cadre d'associations, de structure accueillante, en milieu professionnel ou en ateliers lors d'évènements.

2 interventions (près de 3h) ont permis de toucher une vingtaine de personnes réparties comme suit :

- 1 groupe de jeunes de 13 ans (Institut Médico Educatif) -> 4 personnes
- 1 groupe d'adultes en milieu professionnel (Entreprise d'insertion) -> 15 personnes.

La rencontre avec le groupe de l'IME a permis de remettre en place la «brigade du tri» au sein de l'établissement.

➔ EVOLUTION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS RÉALISÉES



● STANDS D'INFORMATION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION



➔ FÊTE DE L'ÉNERGIE ORGANISÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE

- stand d'information «Tous au jardin»,
- démonstration de broyeur,
- mise à disposition de ressources littéraires,
- atelier de fabrication d'un nettoyeur multi-usage.



➔ STAND D'INFORMATION À LA BASE DE LOISIRS DU LAC DE CHASSENON

- échanges autour de la Roue du tri,
- jeu de piste sur les déchets



→ PUBLIC-RELAIS

- diagnostic, conseils et soutien dans un IME pour remettre en fonctionnement « la brigade du tri », projet qui implique les enfants de l'institut,
- accompagnement et conseil pour un groupe d'élève de 2^{nde} ayant pour objectif de sensibiliser une classe de 4^{ème} sur la dégradation et l'impact des déchets sur l'environnement,
- formation et sensibilisation de 8 nouveaux agents de collecte.

● SUIVIS-QUALITÉ DU GESTE DE TRI DES USAGERS

Afin d'analyser la qualité des emballages triés par l'utilisateur et collectés par le Sycodem, dans l'objectif de concentrer plus efficacement les actions de communication, 2 actions sont mises en place sur le territoire :



suivis-qualité effectués par les ripeurs avant vidage du bac jaune ; puis rencontre d'un ambassadeur du tri avec l'utilisateur au domicile de celui-ci pour lui apporter les consignes de tri.



suivis-qualité échelonnés tout au long de l'année sur un échantillon de bacs jaunes présentés avant leur collecte ; puis rencontre avec l'utilisateur au domicile de celui-ci pour lui apporter les consignes de tri.

→ MODE OPÉRATOIRE

1. sélection du circuit suivant l'historique des refus de collecte et des opérations de contrôles précédentes,
2. préparation du contrôle sur cartographie, fiche de relevé, documentation et préparation matérielle,
3. démarrage du contrôle avant démarrage de la collecte ; ou contrôle avant vidage du bac jaune,
4. relevé de la localisation du bac concerné, du taux de remplissage et des erreurs de tri,
5. retrait des erreurs < 25 % du remplissage, vidage du bac jaune et scotchage des erreurs sur le couvercle à but pédagogique,
6. refus de collecte du bac jaune si présence d'erreurs > à 25 % du remplissage ; adhésif explicatif apposé sur le couvercle,
7. enregistrement des refus sur les comptes-usagers et analyse des retours de contrôles,
8. visites au domicile ou contact téléphonique avec l'utilisateur pour apporter des compléments aux consignes de tri et répondre aux questions suite au bac refusé,
9. nouveau tri par l'utilisateur avant présentation du bac à la prochaine collecte d'emballages,
10. production d'un bilan mensuel destiné à l'information des agents.

→ RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES REFUS D'EMBALLAGES

	Nombre de bacs jaunes refusés à la collecte	Tonnage de refus de tri destiné à l'enfouissement ⁽¹⁾	Ratio refus de tri destiné à l'enfouissement en kg/hab.
2017	131	403,69	7,25
2018	278	545,44	9,79
2019	252 ⁽²⁾	703,94	13,25
2020	530	531,00	10,05
2021	2 719	613,00	11,59
Evolution 2020-2021	+ 413 %	+ 15 %	+ 15 %



Face à l'augmentation des quantités d'emballages refusés en Centre de tri pour non-conformité aux consignes (environ 12 kg/habitant), le Sycodem a mis en place un plan d'actions :

- sessions de formation et de rappel aux agents organisées en interne au cours desquelles les questions du tri, de la valorisation et des relations à l'usager ont été abordées,
- retour quotidien des agents sur le nombre de refus apposés au cours du circuit effectué,
- renfort de la communication sur les consignes de tri dans les publications,
- adhésif systématique de consignes dans chaque bac jaune doté au domicile,
- rappel des consignes aux usagers desservis en apport volontaire au cours d'une enquête en porte-à-porte.

Les efforts donnés par l'ensemble des services ont permis une vérification plus poussée des bacs jaunes et la diminution des refus en Centre de Tri. A noter qu'une partie des refus concernent des emballages à ce jour non-valorisables, mais acceptés dans le bac jaune pour simplifier la consigne de tri.

> Supports de communication écrite et numérique

● COMMUNICATION ÉCRITE

→ L'AVIS DES DÉCHETS



Le numéro 29, diffusé en juillet 2021 à 23 000 exemplaires, s'est penché sur le fonctionnement et l'utilité des déchèteries-recycleries. Ce numéro a permis de rappeler qu'il s'agit d'un outil au service de l'environnement grâce au tri et à la valorisation matière des déchets déposés.



Le numéro 30, diffusé en décembre 2021 à 33 500 exemplaires, a défini précisément ce qu'était un « emballage » et son devenir sur le territoire du Sycodem. Il a été rappelé que la production d'emballages par un habitant continuait d'augmenter, impliquant des coûts de collecte et de traitement.

⁽¹⁾ source Trivalis

⁽²⁾ donnée corrigée : publication 2019 erronée



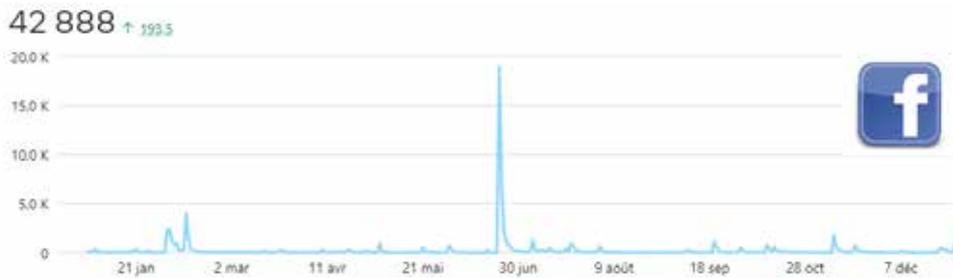
En juillet 2021, la diffusion de L'Info Végétale encarté dans L'Avis des Déchets, a permis de préciser le devenir des végétaux déposés en déchèterie, et les coûts de traitement.

● COMMUNICATION NUMÉRIQUE

→ VIDÉO ET REPORTAGE PHOTO DU SYCODEM

Le reportage vidéo débuté en 2020 mais retardé du fait de l'épidémie a pu être finalisé en 2021. La vidéo a été mise en ligne sur YouTube et permet de présenter le Sycodem et ses compétences selon les besoins des services.

→ COUVERTURE FACEBOOK = NOMBRE DE PERSONNES AYANT CONSULTÉ



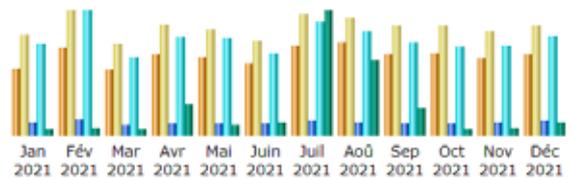
source : Facebook

→ VISITES FACEBOOK = NOMBRE DE FOIS OÙ LA PAGE A ÉTÉ CONSULTÉE



source : Facebook

→ SITE INTERNET WWW.SYCODEM.FR



Le site internet a été consulté 57 089 fois en 2021, soit une diminution de 12 606 visites par rapport à 2020 (année fortement impactée par les communications liées au Covid). En dehors des actualités de la page d'accueil, la page la plus consultée porte toujours sur les calendriers de collecte (2 651 visites).

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2021	2 906	4 455	11 912	84 316	2.77 Go
Fév 2021	3 829	5 442	14 341	113 613	3.22 Go
Mar 2021	2 901	4 017	9 136	72 438	2.58 Go
Avr 2021	3 534	4 843	10 797	90 440	14.52 Go
Mai 2021	3 487	4 694	11 237	88 452	4.70 Go
Juin 2021	3 151	4 169	10 272	74 870	6.15 Go
Juil 2021	3 942	5 324	13 872	104 114	57.77 Go
Aoû 2021	4 089	5 198	12 272	95 892	34.95 Go
Sep 2021	3 566	4 803	11 314	85 453	12.79 Go
Oct 2021	3 606	4 787	10 835	81 267	3.16 Go
Nov 2021	3 387	4 565	11 420	82 238	3.28 Go
Déc 2021	3 531	4 792	12 720	90 912	5.89 Go
Total	41 929	57 089	140 128	1 064 005	151.77 Go

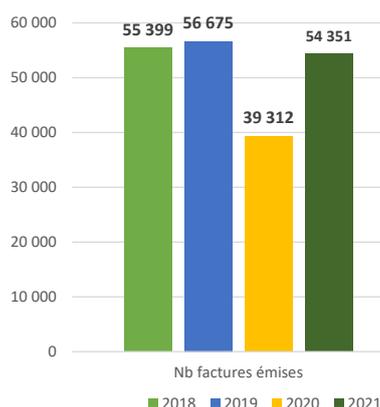
> Relation à l'utilisateur

● GESTION DES RÉCLAMATIONS

Depuis 2018, une Commission est chargée de l'étude des réclamations portant sur les factures de redevance, et sur les volumes de bacs en dehors des prérogatives fixées par le règlement de facturation et de collecte.



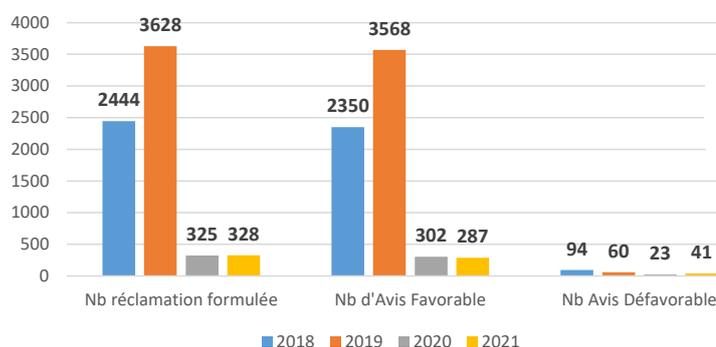
→ RÉCLAMATIONS SUR LES FACTURES DE LA REDEVANCE INCITATIVE



Evolution du nombre de factures émises



La forte diminution des factures émises entre 2019 et 2020 tient au passage à la facturation au terme échu. En 2021, la quantité «normale» de 54 351 factures a été réalisée.



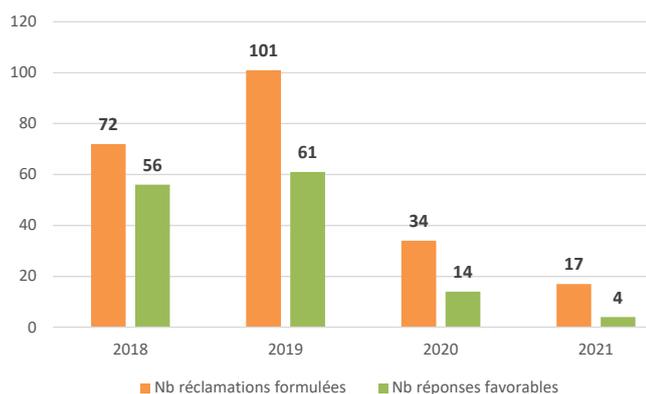
Evolution du nombre de réclamations traitées



Les réclamations sont traitées soit directement par les services s'il s'agit d'une régularisation suite à un changement de situation justifié ; soit après étude par la Commission. Elles font ensuite l'objet d'une réponse à l'utilisateur par courrier.



→ RÉCLAMATIONS SUR LES VOLUMES DES BACS



Evolution du nombre de réclamations traitées



Les changements de volumes de bacs en dehors de la grille de dotation diminuent régulièrement. Les réponses favorables prennent en compte la démarche et l'engagement du foyer sur une réduction globale des déchets.



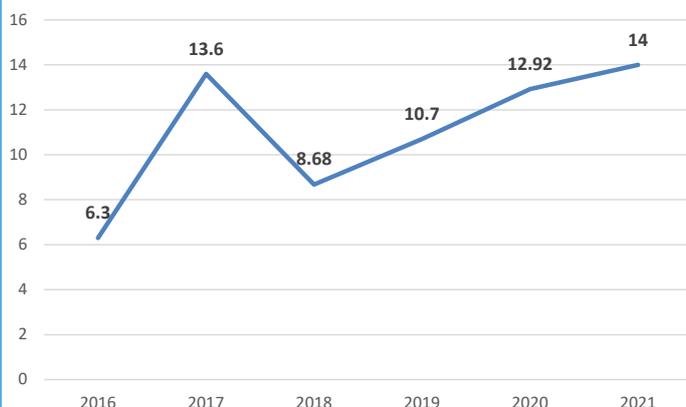
Prévention des déchets

COVID-19

Comme pour les actions de communication de proximité, les actions de prévention ont peu à peu repris sur le territoire. A noter les difficultés à mobiliser la population et tisser des partenariats.

> Prévention des déchets végétaux et biodéchets

● COLLECTE DES COQUILLAGES



Evolution des tonnages de coquillages collectés sur les fêtes de fin d'année



La collecte des coquilles d'huîtres et coquillages associés s'étend sur environ 3 semaines durant les fêtes de fin d'année. Les communes sont équipées de bacs dédiés en libre accès. Les coquillages sont ensuite acheminés par le Sycodem vers O'Vive à Périgny (17) pour leur concassage et ensachage en vue d'un complément alimentaire pour volaille. En 2021, un habitant du Sycodem a produit environ 3,77 kg de coquillages sur cette période de collecte



→ COLLECTE À L'ANNÉE

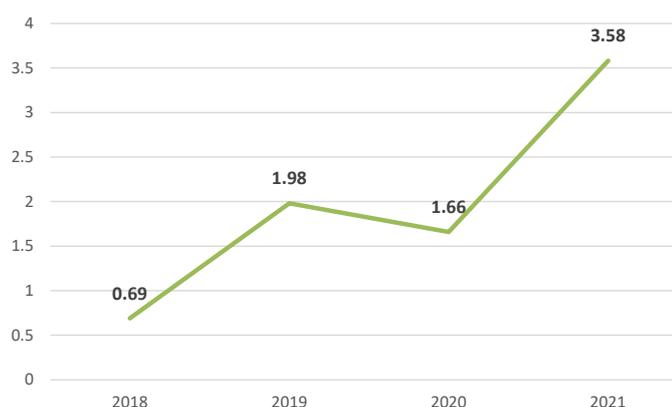
Afin d'apporter un service complémentaire aux usagers du Sycodem, les coquillages et coquilles sont aussi collectées à l'année, depuis 2018, dans le flux des biodéchets des professionnels. L'ensemble est broyé puis composté sur la plateforme de Trivalis à Foussais-Payré (85). Cette collecte est appréciée des particuliers mais reste à améliorer pour les services. Les bacs accessibles sont parfois remplis de dépôts sauvages et la conteneurisation peut favoriser des odeurs et nuisances si le point de collecte n'est pas entretenu.



→ ABRI-BACS À COQUILLAGES

Afin d'améliorer les conditions de collecte et la qualité du flux, des abris-bacs à coquillages ont été implantés en 2021 à Saint-Hilaire-des-Loges, Les Velluire-sur-Vendée et Fontenay-le-Comte. Ce test permet de juger de l'adéquation de ce matériel à la collecte des coquillages. Les premiers résultats démontrent que le tri des coquillages est d'une grande qualité lorsque le conteneur est différent d'un bac d'ordures ménagères ou assimilé.

● COLLECTE DES SAPINS DE NOËL



Evolution des tonnages de sapins de Noël collectés en début d'année



La collecte des sapins de Noël a débuté en 2018 par une opération ponctuelle intitulée «Mon beau sapin, Roi du jardin». Une centaine de sapins a été collectée et broyée sur place au bénéfice des déposants. Par la suite, un point de collecte en benne a été mis en place chaque année à Fontenay-le-Comte. Les quantités sont en constante augmentation.



→ COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

La collecte des sapins est très appréciée des usagers, leur permettant de se délester quand ils le souhaitent sans activer une entrée en déchèterie. Malgré son libre accès dans le centre-ville de Fontenay-le-Comte durant 3 semaines, le contenu de la benne est de bonne qualité. Les sapins sont ensuite acheminés par le Sycodem sur la plateforme de Trivalis à Foussais-Payré, pour être broyés et compostés.

● BROYAGE DES VÉGÉTAUX



→ MISE À DISPOSITION DE 4 BROyeurs DE VÉGÉTAUX

La mise à disposition des 4 broyeurs de végétaux du Sycodem auprès des communes du territoire s'est poursuivie en 2021. Les communes hébergeantes en assurent l'entretien régulier et les prêtent aux communes demandeuses.



→ SUBVENTION À L'ACHAT OU À LA LOCATION DE BROyeurs

Pour répondre au mieux à la demande des usagers en terme de matériel de broyage, besoins différents suivant les quantités et le type d'essence broyé, le Sycodem a décidé l'octroi d'une subvention à l'achat ou la location mutualisée. Sur échange d'une convention et réponses aux différentes conditions, le groupe de foyers peut recevoir de 15 à 30 % du montant d'achat couverts par le Sycodem ; ou 20 €/foyer dans le cas d'une location. Cette opération a été plébiscitée par les professionnels du territoire. 7 enseignes se sont associées au Sycodem pour conseiller les usagers en matière d'achat ou location de broyeurs. En 2021, 7 foyers ont bénéficié de ladite subvention.

● VÉGÉTERIES



→ PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES SITES

Face au succès rencontré sur la végétérie de Saint-Hilaire-des-Loges, aux attentes de la population, et aux enjeux environnementaux, le Sycodem a décidé de lancer un plan d'implantation de sites de valorisation des végétaux hors déchèteries. Plusieurs points en partenariat avec le monde agricole et les communes devraient voir le jour dans les années à venir.

> Actions de réduction des déchets

● GROUPE VERS LE ZÉRO DÉCHET :



Le groupe de travail d'habitants volontaire VZD, s'est réuni 3 fois en 2021 permettant de monter le catalogue des adresses d'achats ZD, étudiant une proposition de dispositif sur un avantage financier aux démarches de réduction des déchets, et proposant du contenu rédactionnel pour L'Avis des Déchets.

● LES PUBLICS-RELAIS :

→ FORMATION DES HÉBERGEURS TOURISTIQUES



En collaboration avec Trivalis et les Offices de Tourisme du Pays de Fontenay-Vendée et de Vendée Sèvre Autise, 4 rencontres autour du zéro déchet ont permis de réunir les hébergeurs touristiques. Un prestataire privé, l'Ecolieu de la Gataudière, a formé ces professionnels à la question de la réduction des déchets sur leurs sites d'accueil. 12 participants.

→ OPÉRATION «MON COMMERÇANT ZÉRO DÉCHET»



En collaboration avec Trivalis, des habitants volontaires ont été formés au démarchage auprès de professionnels de bouche, pour leur proposer la vente en vrac. A l'échelle du Sycodem 7 enseignes ont accepté d'adhérer à la démarche et affichent leur engagement en vitrine ; 4 démarcheurs ont été formés.

● LES ANIMATIONS ZD

→ ATELIERS-PRATIQUES ZD



- En collaboration avec Trivalis, 6 ateliers-pratiques ont réunis 52 participants. Suivant les thématiques, ils ont pu fabriquer eux-mêmes des produits-maison (cosmétiques, cuisine, courses) afin de réduire leur consommation d'emballages industriels. Ces ateliers rencontrent un grand succès auprès de la population demandeuse de solutions en faveur de leur gestion des déchets et des économies induites.

- 4 ateliers-pratiques ont été confiés à un prestataire privé. 14 participants.

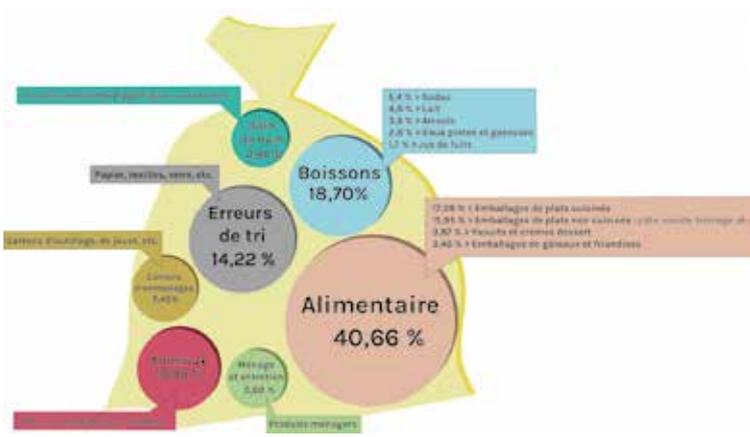
- 1 atelier-pratique a été réalisé en démonstration sur un stand : une trentaine de spectateurs ont assisté à ce stand.



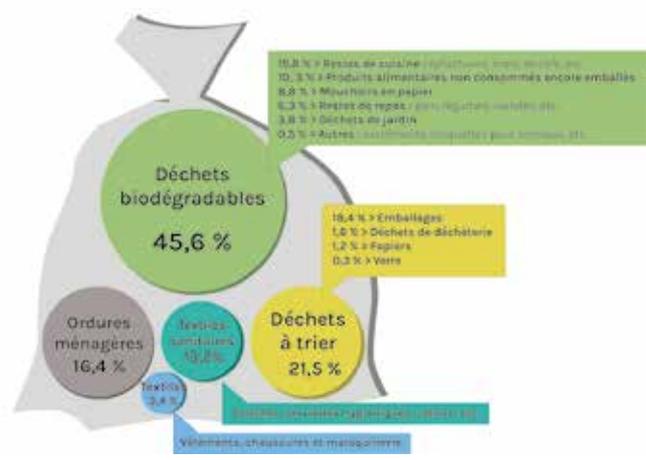
● COMMUNE-TEST ZD : SAINT-HILAIRE-DES-LOGES

En mars 2021, Trivalis a lancé un appel aux communes vendéennes d'environ 1 000 à 3 500 habitants pour se lancer dans l'expérimentation du Zéro Déchet. Parmi les communes éligibles du territoire du Sycodem, Saint-Hilaire-des-Loges s'est portée volontaire et a été retenue auprès de Rocheservière et Jard-sur-Mer. Un programme d'actions a débuté en septembre 2021, animé par le Comité de pilotage où sont représentés les élus de la commune, les élus du Sycodem, les habitants, les techniciens du Sycodem et de Trivalis.

→ ETAT 0 :



Les caractérisations d'emballages et d'ordures ménagères menées en octobre 2021, sur les déchets collectés à Saint-Hilaire-des-Loges, ont permis de distinguer les habitudes de consommation et les évitements possibles. L'objectif était d'aider à la planification d'actions concrètes mesurables sur les prochaines caractérisations. En parallèle, un diagnostic sur la production et la gestion des déchets des établissements publics et privés de la commune a été réalisé (écoles, Mairie, EHPAD...).



>> parmi les 40,66 % d'emballages liés aux produits alimentaires, 17,38 % concernent des plats cuisinés.

>> 45,60 % des ordures ménagères sont des déchets biodégradables.

→ MARCHÉ DE NOËL :



Le marché de Noël organisé par la commune le 18 décembre 2021, a été l'occasion de présenter la démarche ZD de Saint-Hilaire-des-Loges à ses habitants. Une vingtaine de personnes s'est montrée intéressée. Les échanges ont principalement portés sur le compostage, les végétaux et les petits gestes du quotidien pour réduire ses ordures ménagères.

> Plan d'Economie Circulaire

Il existe plus d'une centaine de définition de « l'économie circulaire » le Sycodem a choisi de retenir celle qui favorise **le réemploi plutôt que le recyclage** et celle qui permet en circuit court à l'échelle du territoire de favoriser des initiatives et des opportunités économiques.

● LES ACTIONS 2021

Le recrutement d'un chargé de mission depuis 2019 permet de tisser au fil des mois des partenariats avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire, présents sur le territoire du Sycodem depuis plusieurs années ou nouvellement arrivés.



En 2021, le recrutement d'un chargé de mission et d'une stagiaire a permis de débiter une étude autour de l'économie circulaire. Une des 1ères étapes a été de recueillir les avis et attentes des usagers sur ce sujet. Une enquête menée auprès de 400 personnes rencontrées sur les déchèteries a mis en évidence l'intérêt de la population sur le gaspillage, la volonté de réparer et de ne pas faire de nos ressources des déchets.

Les résultats de cette enquête, associés à ceux des caractérisations menées notamment sur les bennes de bois et de tout-venant, vont servir à élaborer le Plan d'Economie Circulaire et les futurs projets du Sycodem.

► 400 usagers enquêtés sur leur réemploi et la prévention.



En 2021, une collaboration a débuté avec l'entreprise d'ESS (économie sociale et solidaire) RAIVALOR à Niort qui démantèle les **anciennes huisseries**. La projection initiale était un détournement de 110 tonnes annuelles sur les 6 déchèteries du Sycodem. Cet objectif a été fixé en fonction d'un gisement régulier et important d'huisseries. Cette action répond de façon simple aux exigences de réduction des quantités enfouies mais surtout cette action permet le retour à l'emploi de plus de 18 personnes majoritairement des femmes. En changeant de paradigme il est possible de faire d'un problème une solution pour d'autres. Ainsi ce qui est confié par les usagers reste entièrement une ressource comme la loi AGECE le permet avec les zones de réemploi.

► sur novembre et décembre 2021, environ 17 tonnes d'huisseries ont été valorisées, au lieu d'être déposées à l'enfouissement.

● LE PROJET : L'ATELIER RE-CYCLE

→ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET SOCIÉTAL :



La dernière décennie a connu l'émergence d'une véritable prise de conscience environnementale. Les Grenelles de l'Environnement, la COP21, la loi pour la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV), la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGECE) sont des marqueurs forts pour un changement des mentalités et des pratiques.

La mobilité, elle aussi, a fortement évolué. Nombreux sont ceux et celles qui cherchent à se déplacer autrement, à consommer en circuit court et à relocaliser l'économie.

Le vélo est un bon exemple. Autrefois réservé pour la balade du dimanche, il est devenu aujourd'hui le champion de la mobilité intra-urbaine, avec une empreinte carbone quasi-nulle et s'accorde parfaitement avec les schémas de déplacement urbains. C'est une des solutions plébiscitées de demain. Le territoire intègre de façon soutenue depuis quatre années des investissements autour du vélo, que ce soit pour les déplacements urbains ou pour le cyclotourisme, secteur connaissant une croissance extrêmement forte.

→ PARTENARIAT :



Le SYCODEM initie une démarche d'économie circulaire en partenariat avec Emmaüs depuis 2003 par une convention « Recyclerie » sur les sites des déchèteries. La déchèterie de Fontenay-le-Comte est située en bordure d'une piste cyclable et à proximité d'une zone commerciale dense. Après concertation il apparaît opportun d'articuler la piste cyclable avec Emmaüs (pour la réparation de cycles et la vente) et le Sycodem, possédant un important gisement de vélos hors d'usages (étude quantifiée et documentée). Cette démarche d'économie circulaire et solidaire permettra le réemploi et la réparation des vélos issus du don des usagers en déchèterie.

C'est un engagement pour la mobilité de demain, répondant aux problématiques d'allongement de la durée de vie des biens, des réparations de ces mêmes biens et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en garantissant un service de réparation accessible à tous.

→ OBJECTIFS :

- donner une 2^{de} vie aux vélos cédés par les usagers. En 2022, la nouvelle filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sur les articles de sport et de loisirs devra prendre en charge les vélos. Emmaüs et Sycodem se placent en précurseurs en proposant dès aujourd'hui cet atelier solidaire de réparation de vélos.
- répondre aux objectifs des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) des Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise pour la mobilité douce ; et tendre vers le zéro carbone en facilitant l'entretien et la réparation de vélos à des prix solidaires.
- démocratiser la pratique du cyclisme en offrant la possibilité à tous(tes) d'acquérir un vélo adapté à ses besoins et de l'entretenir à moindre coût.
- répondre aux objectifs de prévention et de réduction des déchets du plan d'actions 2020-2026 du Sycodem. Il est estimé que 70% des cycles récupérés peuvent être réparés. Chaque vélo peut être réparé ou démonté afin d'alimenter un stock de pièces détachées qui elles-mêmes seront utilisées pour la réparation d'autres vélos. L'activité de l'atelier se fonde presque totalement sur la revalorisation des vélos hors d'usage et des pièces détachées d'occasion. Le Sycodem permettra de garantir l'accès au gisement de cycles hors d'usage.

→ MISE EN OEUVRE :



L'atelier Re-Cycle pourrait prendre vie dans une petite maison ferroviaire de type «garde barrière» sans intérêt architectural sur un terrain mitoyen à la déchèterie avec communication directe ; en continuité de la piste cyclable.

Ce site s'articule parfaitement avec la piste cyclable et la déchèterie : un atelier vélo est un lieu de travail, de rencontres et de convivialité. Ainsi l'installation de l'activité dans des locaux adaptés et pérennes est essentielle pour accueillir les usagers dans de bonnes conditions et prévoir l'avenir à long terme.

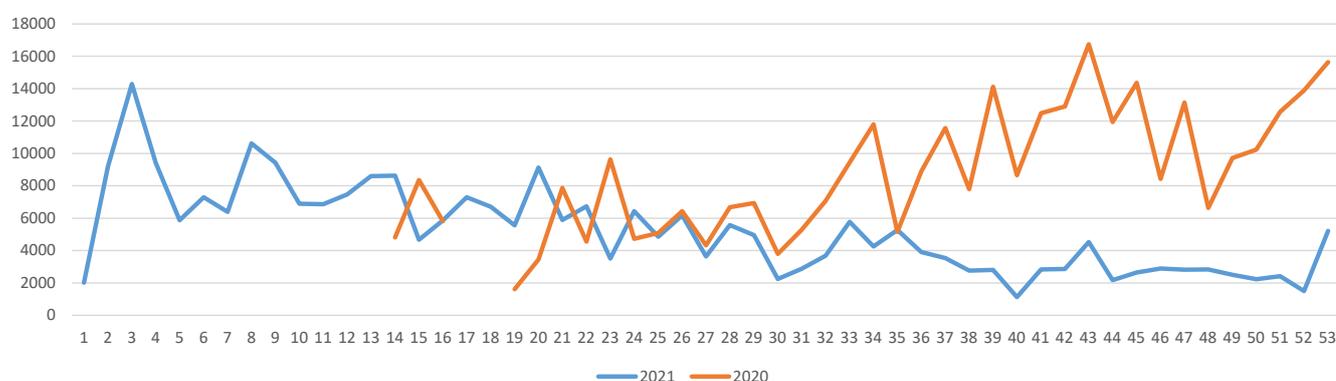
> Prévention des dépôts sauvages

● PLAN D' ACTIONS :

Suite à la recrudescence des dépôts sauvages constatés sur tout le territoire en 2020, il a été mis en place un plan d'actions déclinés en 17 points :

	Titre de l'action	Résumé	Réalisé
1	Confronter les expériences autour de la problématique	visites et retours d'autres collectivités	
2	Informier du bon usage des conteneurs aériens par une communication décalée	signalétique sur conteneurs	
3	Communiquer à tous les publics sur la problématique	communication continue	
4	Associer les bailleurs, propriétaires et services sociaux à la prévention des dépôts sauvages	communication aux bailleurs, propriétaires et services	R
5	Rappeler les modalités en cas de déménagement	communication continue	R
6	Photographier les dépôts sauvages tout au long de l'année	expo-photo sur place	
7	Exposer momentanément les dépôts sauvages aux yeux des usagers	expo-choc des dépôts sur place	
8	Aller à la rencontre des usagers sur place	permanences Fontenay-le-Comte	
9	Enquêter les usagers pour communiquer et mettre à jour la base de données des redevables	enquête en porte-à-porte secteur sauvegardé Fontenay-le-Comte	R
10	Diffuser une information sur le bon usage des conteneurs à contrôle d'accès	flyer d'info en boîte-aux-lettres	R
11	Décrire les différents fonctionnements des contrôles d'accès	expérimentation d'une signalétique	R
12	Inciter à modifier son comportement sur le terrain avec un habillage au sol des conteneurs	expérimentation habillage au sol	
13	Inciter à modifier son comportement sur le terrain avec un habillage décalé des plateformes piétonnières	expérimentation habillage des plateformes en relief	
14	Contrôler les abandons de déchets pour réprimander le geste	campagnes de contrôle des sacs noirs / verbalisation	R
15	Renouveler la signalétique sur les consignes de tri et d'utilisation	signalétique mise à jour	
16	Intervenir auprès du jeune public comme relais de sensibilisation	animation	
17	Adapter la redevance en apport volontaire exclusif au public concerné	levier financier	

● EVOLUTION DES DÉPÔTS COLLECTÉS À FONTENAY-LE-COMTE :



Les actions menées en 2021 (enquête en porte-à-porte, signalétique sur les contrôles d'accès, test de déverouillage des conteneurs Place Viète...) associées aux contrôles soutenus des services municipaux, ont permis de faire diminuer les quantités de dépôts collectés au pied des conteneurs enterrés.



Indicateurs financiers

> Résultat du Compte Administratif 2021

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Dépenses de fonctionnement	5 150 015,49
Recettes de fonctionnement	5 801 334,42
Résultat de fonctionnement	651 318,93 €
Dépenses d'investissement	553 995,35
Recettes d'investissement	631 733,61
Solde d'investissement	77 738,26 €
Résultat global de clôture	729 057,19 €

> Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2021	5 150 015,49	5 801 334,42
Report exercice 2020		296 421,10
Total réalisations	5 150 015,49 €	6 097 755,52 €
Résultat exercice 2021		947 740,03 €

● DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1) BP 2021	Mandats émis CA 2021	Mandats émis CA 2020
011	Charges à caractère général	1 094 130,00	833 105,56	695 739,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 780 500,00	1 755 941,71	1 763 571,91
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion	1 949 400,00	1 875 663,78	1 780 256,79
	Total dépenses de gestion courante	4 824 030,00 €	4 464 711,05 €	4 239 568,42 €
66	Charges financières	100 500,00	86 995,49	94 060,78
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	24 874,31
68	Dotations aux provisions	21 891,00	21 891,00	50 000,00
022	Dépenses imprévues	362 501,00	0,00	0,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	5 313 922,00 €	4 573 597,54 €	4 408 503,51 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>575 000,00</i>	<i>576 417,95</i>	<i>831 009,64</i>
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	575 000,00 €	576 417,95 €	831 009,64 €
	TOTAL	5 888 922,00 €	5 150 015,49 €	5 239 513,15 €



Le compte administratif 2021 est marqué par une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 3,75 %. Une comparaison est établie entre l'exercice 2020 et 2021.

→ EXPLICATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

- **chapitre 011** : + 137 365,84 € soit un taux d'évolution de 19,74 %. En 2021, les principaux postes qui ont fait augmenter le chapitre 011 sont les suivants :

articles	2020	2021	consommation de crédits à la hausse par rapport à 2021	taux de variation
60622 - carburants	192 300 €	237 816 €	+ 45 516 €	24 %
61551- entretiens matériels roulants	142 459 €	196 481 €	+ 54 022 €	38 %
61558 - entretiens autres biens mobiliers	22 925 €	26 139 €	+ 3 214 €	14 %
TOTAL			+ 102 752 €	



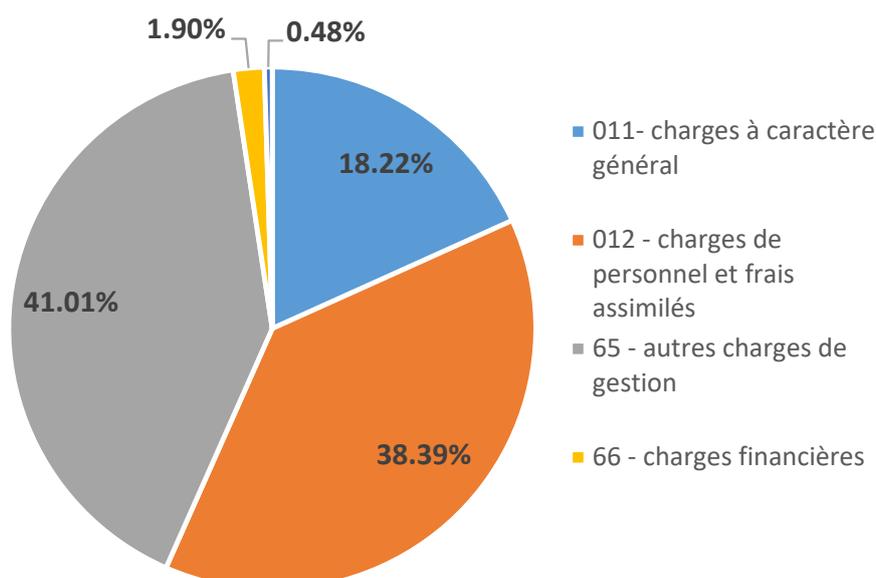
On constate que le matériel roulant a nécessité plus de réparations que sur l'exercice 2020 cela s'explique par des véhicules vieillissants et qui tournent en 2*8.

L'article 60622 relatif aux dépenses de carburant a connu une forte augmentation soit 38 % entre 2020 et 2021. On l'explique par la « flambée du prix du pétrole ».

Pour rappel, l'année 2020 a été marquée par le début de la crise sanitaire, ce qui a interrompu les projets en cours. Les dépenses reflètent pour partie les dépenses incompressibles du Sycodem.

- **chapitre 012** : Les charges de personnel n'ont pas augmenté car l'année 2021 a été marquée par des départs et des arrivées d'agents et il n'y a pas eu de recrutements supplémentaires.
- **chapitre 65 (art 65548)** : + 95 406,99 € : cette augmentation s'explique par la hausse de la contribution destinée au Syndicat départemental Trivalis (augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes). En 2020 la cotisation de Trivalis s'élevait à 1 686 633 € avec une régularisation de 2019 pour un montant de 40 413 €. En 2021, le Sycodem a versé à Trivalis 1 816 585 € de contribution et 19 948 € de régularisation de 2020.
- **chapitre 66** : - 7 065,29 € : il est constaté une diminution des intérêts d'emprunt (aucun nouvel emprunt contracté sur 2021) et ce malgré, le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 1 350 000 € qui a généré 2 195,79 € d'intérêts. Le Sycodem poursuit sa politique de désendettement en ne contractant aucun emprunt.
- **chapitre 68** : ce chapitre relate les provisions :
 - pour couvrir les risques d'impayés des redevances d'ordures ménagères soit 20 000 €,
 - pour créances douteuses pour un montant de 1 891 €.

→ RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



● RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis CA 2021	Titres émis CA 2020
013	Atténuation de charges	12 500,00	14 343,94	46 031,55
70	Produits des services, du domaine et vt diverses	135 800,00	180 953,48	183 849,09
73	Impôts et taxes	10 000,00	44 309,14	0,00
74	Dotations subventions et participations	5 350 406,00	5 477 433,65	4 976 814,71
75	Autres produits de gestion courante	10 144,90	10 133,64	10 145,30
	Total des recettes de gestion courante	5 518 850,90 €	5 727 173,85 €	5 216 840,65 €
77	Produits exceptionnels	650,00	6 492,38	8 584,80
78	Reprises sur amortissements et provisions	14 000,00	9 617,49	4 870,25
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 533 500,90 €	5 743 283,72 €	5 230 295,70 €
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>59 000,00</i>	<i>58 050,70</i>	<i>72 100,00</i>
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	59 000,00 €	58 050,70 €	72 100,00 €
	TOTAL	5 592 500,90 €	5 801 334,42 €	5 302 395,70 €



Le compte administratif 2021 est marqué par une augmentation des recettes de la section de fonctionnement suite à l'augmentation des tarifs de la redevance incitative.

Il est important de rappeler que le Sycodem procède au rattachement. Le produit de la redevance incitative du 2ème semestre 2021 a été rattaché à l'exercice 2021 mais pour lequel les titres seront émis à l'attention des Communautés de Communes sur l'exercice 2022. Par conséquent, cela ne reflète pas les contributions réellement titrées sur l'exercice 2021.

→ EXPLICATIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

- **chapitre 013** : ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.
- **chapitre 70** : sont enregistrés à ce chapitre :
 - le montant des redevances spéciales d'enlèvement des ordures ménagères (syndicat mixte CYCLAD, missions évangéliques, aire des gens du voyage à Benet....) pour 14 173,24 €,
 - les remboursements de mise à disposition de janvier et février 2021 d'un agent pour 2 907,51 €,
 - les remboursements de Trivalis pour les transports de gravats, bois, cartons et bennes de déchèteries s'élevant à 75 220,92 €,
 - le remboursement de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour l'utilisation des déchèteries de Vix et Mouzeuil-Saint-Martin pour un montant forfaitaire de 65 000 €,
 - ventes diverses : métaux (241,80 €), bacs démantelés pour recyclage (867,82 €), sacs bio-déchets (800 €), cartes temporaires et gobelets manquants (2 549,22 €), serrures (400 €), rachat de cartons de mars à septembre (17 491,68 €).

• **chapitre 074** : ce chapitre reflète essentiellement les appels de contribution de la redevance incitative. Les appels de contributions ont été les suivants :

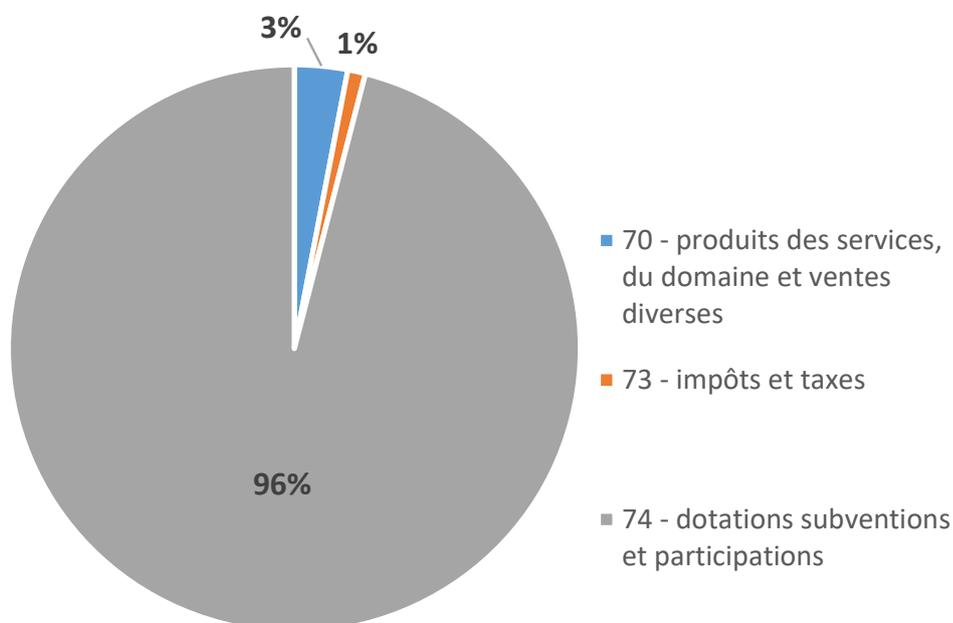
- semestre 2 de 2020 : 2 423 157,18 € : les recettes réelles ont été perçues au 1er semestre 2021,
- semestre 1 de 2021 : 2 506 553,98 € : les recettes réelles ont été perçues au 2ème semestre 2021,
- remboursements des régularisations de 2020 par les Communautés de Communes (régularisations liées aux déménagements et emménagements sur le territoire du Sycodem) émis en titres complémentaires au mois de novembre 2021 : 107 264,57 €.

Les appels de contributions de 2021 émis à l'attention des deux structures membres (CC Pays de Fontenay-Vendée et CC Vendée Sèvre Autise) s'élèvent à 5 036 975,73 €.

Rattachement du 2ème semestre 2021 :

- semestre 2 de 2021 : 2 896 638,10 € (rattachement budgétaire sur 2021). Les recettes réelles ne seront perçues que sur l'exercice 2022.
- **chapitre 075** : est enregistré à ce chapitre la redevance du terrain photovoltaïque de Foussais-Payré.
- **chapitre 77** : ce chapitre comprend le remboursement par les assurances du syndicat suite à des sinistres sur les biens et véhicules du Sycodem ainsi que les cessions effectuées au cours de l'année.
- **chapitre 78** : il s'agit des reprises sur provisions pour risques et charges pour paiement des admissions en non-valeur et créances éteintes des deux structures membres (CC Pays de Fontenay-Vendée et CC Vendée Sèvre Autise).

→ RÉPARTITION DES PRINCIPALES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



→ SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Evolution des dépenses du chapitre 012 (dépenses de personnel) de 2018 à 2021 :



Evolution des effectifs en Equivalent Temps Plein :

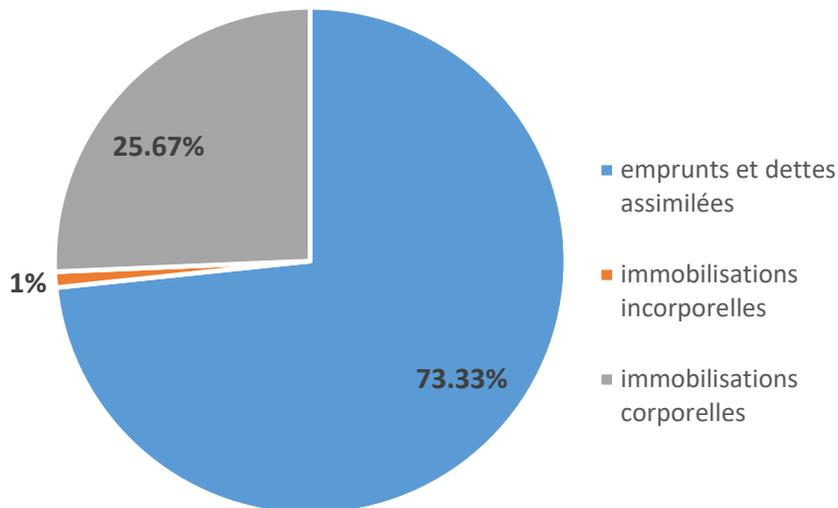
Année	Équivalent Temps Plein
2018	40,6
2019	39,5
2020	37,5
2021	37,5

> Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2021	553 995,35	631 733,61
Report exercice 2020		1 317 844,33
Total réalisations	553 995,35 €	1 949 577,94 €
Restes à réaliser à reporter en 2022	0,00	
Résultat cumulé	553 995,35 €	1 949 577,94 €
Résultat exercice 2021		1 395 582,59 €

● DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

→ RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



→ EXPLICATIONS DES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

- **chapitre 16** : remboursement du capital des emprunts pour 363 676,57 €,
- **chapitre 20** : acquisition du logiciel 2B2TRI : 4 974,33 €,
- **chapitre 21** :
 - travaux et finition apport volontaire lotissement les Carreliers à Benet : 19 476 €,
 - mise en place apport volontaire emballages Place Verdun à Fontenay-le-Comte : 18 712,92 €,
 - renouvellement apport volontaire ordures ménagères Place Viète à Fontenay-le-Comte : 2 308,94 €,
 - acquisition de bacs ordures ménagères et emballages : 45 132,50 €,
 - acquisition de composteurs : 8 868,86 €,
 - acquisition de matériel de bureau et matériel informatique : 9 196,60 €,
 - acquisition de composteurs, abri de jardin et appareil photo en lien avec le poste de maître-composteur (subventionnés par l'Ademe) : 1 612,78 €.

● RECETTES D'INVESTISSEMENT

- affectation de la totalité du résultat d'investissement N-1 : 1 317 844,33 €,
- FCTVA suite aux acquisitions de biens sur l'exercice 2020 : 35 841,52 €,
- les subventions d'équipements s'élèvent à 7 797,06 € pour la mise en place d'un conteneur enterré emballages Place Verdun à Fontenay-le-Comte,
- le dossier de l'Ademe sur la « mise en place de conteneurs semi-enterrés équipés de contrôle d'accès en pied d'immeuble » a été clôturé. Le solde de la subvention s'élève à 11 677,08 €.

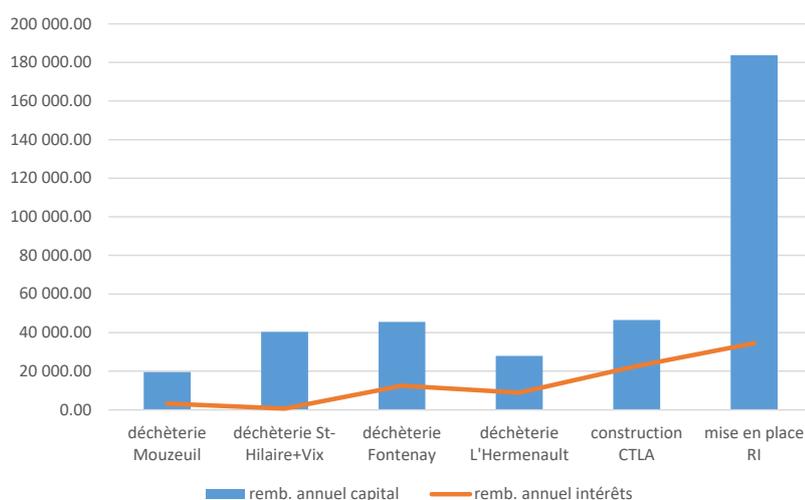
> Etat de la dette

code interne	type	ans	fin	motif	capital restant dû au 01/01/2021	rem. annuel capital	remb. annuel intérêts	remb. annuel total
05-2	fixe	20	05/25	déchèterie Mouzeuil	93 697,51	19 504,53	3 233,16	22 737,69
06-3	fixe	15	06/21	déchèteries St-Hilaire+Vix	40 415,15	40 415,15	557,06	40 972,21
06-6	fixe	20	06/27	déchèterie Fontenay	330 773,69	45 592,71	12 470,59	58 063,30
07-3	fixe	20	04/26	déchèterie L'Hermenault	188 243,29	27 884,72	8 847,43	36 732,15
09-1	fixe	20	10/29	construction CTLA	507 105,22	46 559,46	22 629,34	69 188,80
16-1	fixe	15	12/31	mise en place RI	2 194 016,00	183 720,00	34 474,30	218 194,30
					3 354 250,86 €	363 676,57 €	82 211,88 €	445 888,45 €

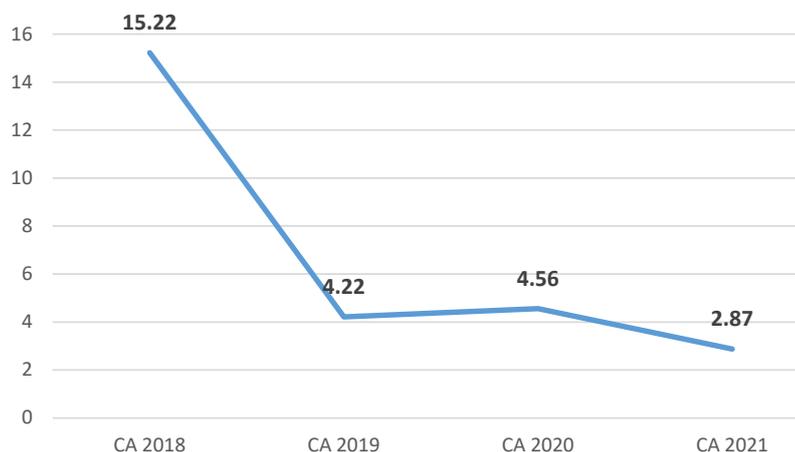


Au 1er janvier, le capital restant dû s'élève à 3 354 250,86 €, soit une dette par habitant de 63,49 €.

→ SITUATION DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS PAR EMPRUNTS EN 2021



→ EVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT DU SYCODEM (en nombre d'années)



Ce ratio est considéré comme trop élevé lorsqu'il se situe dans la tranche 8-10 ans. Avec un ratio de 2,87 années en 2021, la collectivité se situe en dessous de ce seuil. Il faudrait 3 années au Sycodem pour rembourser intégralement le capital de la dette, si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2021.

> Redevance Incitative 2021

● RÈGLEMENT DE FACTURATION (en vigueur du 01/01/2021 au 31/12/2021)

Le règlement d'application de la facturation de la Redevance Incitative 2021 a été délibéré le 16 décembre 2020 (délibération n°2020-78-CS).

● GRILLE TARIFAIRE (en vigueur du 01/01/2021 au 31/12/2021)

Considérant l'évolution à la hausse de la TGAP et des charges de traitement liées aux tonnages d'emballages, il a été décidé d'augmenter ces forfaits compris dans la part fixe. Le forfait de participation à la TGAP est appliqué à tout redevable et le forfait emballages l'est sur chaque bac jaune en place. Ils sont proratisés sur la période de facturation.

→ PARTICULIERS ÉQUIPÉS DE BACS AU DOMICILE

Part fixe annuelle	volume bac noir	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
	de 0 à 6 levées/an	148,50 €	204,50 €	259,50 €	294,50 €	349,50 €
	<i>évolution depuis 2020</i>	+ 15,50 €	+ 11,50 €	+ 11,50 €	+ 11,50 €	+ 11,50 €
	dont forfait emballages (15 €/an) >> + 3 € depuis 2020					
	dont participation TGAP (10 €/an) >> + 4 € depuis 2020					
	+ 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an non-facturées					
+ 10 entrées en déchèterie/an						
Part variable	volume bac noir	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
	au-delà de 6 levées/an	5 €/levée	6 €/levée	7 €/levée	8 €/levée	14 €/levée
	<i>évolution depuis 2020</i>	+ 2 €	+ 2 €	+ 2 €	+ 2 €	+ 5 €
	au-delà de 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an	1,50 €/ouverture				
	au-delà de 10 entrées en déchèterie/an	6 €/entrée >> + 4 €				

→ PARTICULIERS EN APPORT VOLONTAIRE EXCLUSIF

Part fixe annuelle	conteneur d'ordures ménagères	80 L
	de 0 à 26 ouvertures/an	184,50 €
	<i>évolution depuis 2020</i>	+ 11,50 €
	dont forfait emballages (15 €/an) >> + 3 € depuis 2020	
	dont participation TGAP (10 €/an) >> + 4 € depuis 2020	
+ 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an non-facturées		
+ 10 entrées en déchèterie/an		
Part variable	conteneur d'ordures ménagères	80 L
	au-delà de 30 ouvertures/an	1,50 €/ouverture
	au-delà de 10 entrées en déchèterie/an	6 €/entrée >> + 4 €

→ PARTICULIERS EN BACS COLLECTIFS

Part fixe annuelle	10 entrées en déchèterie/an	118,50 €
	<i>évolution depuis 2020</i>	<i>+ 8,50 €</i>
	dont participation TGAP (10 €/an) >> + 4 € depuis 2020	
	+ 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an non-facturées	
Part variable	au-delà 10 entrées en déchèterie/an	6 €/entrée >> + 4 €
	au-delà de 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an	1,50 €/ouverture

● EVOLUTION DE LA BASE DES REDEVABLES

Les opérations de mises-à-jour de la base, d'intégration des mouvements de population, de régularisation des situations et des équipements en place sont réalisés en interne. Les campagnes de facturation sont effectuées par le Sycodem pour le compte des Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise.

	2018	2019	2020	2021	évolution 2020-2021
Nombre de comptes ouverts	2 696	2 429	2 351	2 467	4,70 %
Nombre de comptes fermés	2 420	2 318	2 181	4 198	48,05 %
Moyenne de redevables	26 289	26 416	26 400	26 775	1,40 %
Taux d'ouverture de comptes par an	10,21 %	9,16 %	8,87 %	9,17 %	

chiffre impacté par la fermeture fin 2021 des comptes d'utilisateurs résidant sur la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, du fait de l'arrêt de la convention d'accès aux déchèteries du Sycodem à partir du 01/01/2022.

● COMMUNICATION

La diffusion des numéros de L'Avis des Déchets «Le Supplément» est complétée par la parution d'informations sur le site internet www.sycodem.fr et la page Facebook du Sycodem. L'envoi postal de la facture par les services de la Direction Générale des Finances Publiques ne permet pas d'y joindre une note d'infographie pédagogique en annexe.



Le numéro #5 de L'Avis des Déchets «Le Supplément», a été diffusé en juillet 2021 à 23 000 exemplaires. La grille tarifaire 2021 a été publiée à cette occasion ; les tarifs n'ont pas été communiqués avant cette période puisque les factures de redevance envoyées en janvier 2021 traitaient de la fin d'année 2020 et donc appliquaient les coûts 2020.



Le numéro #6 de L'Avis des Déchets «Le Supplément», a été diffusé en décembre 2021 à 33 500 exemplaires, de façon à annoncer les tarifs 2022, inchangés. Le verso a permis de donner une explication détaillée de la facture.

> **Analyse des coûts du service** (issue de la «Matrice des Coûts», outil d'analyse et de présentation des coûts du service public de gestion des déchets, Ademe)

● **ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ⁽¹⁾** (EN €^{TTC})

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coût aidé	4 868 318,00	5 004 395,00	4 689 972,00	4 269 676,00	4 530 981,58	4 706 556,41
Coût aidé € ^{TTC} /hab.	86,78	92,6	86,88	78,4	85,76	89,02
Evolution N-1/N en € ^{TTC} /hab.		5,82	- 5,72	- 8,48	7,36	3,26
Evolution N-1/N en %		+ 7%	- 6%	- 10%	+ 9%	+ 4%



En 2021, quatrième année de mise en œuvre de la redevance incitative, le coût aidé de gestion des déchets est de 89,02 €^{TTC}/habitant. Ce reste à charge pour la collectivité a augmenté de 4 % entre 2020 et 2021. Il représente une dépense nette de 4,7 millions d'euros

● **COÛT AIDÉ PAR FLUX = reste à charge du Sycodem/flux** (en €^{HT}/hab.)

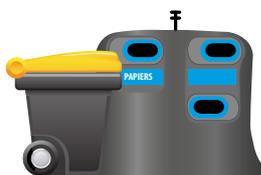
ordures ménagères



34,60 €^{HT}/habitant

379,42 €^{TTC} sont nécessaires pour collecter et traiter 1 tonne

recyclables (hors verre)



11 €^{HT}/habitant

188,76 €^{TTC} sont nécessaires pour collecter et traiter 1 tonne

verre



1,50 €^{HT}/habitant

34,05 €^{TTC} sont nécessaires pour collecter et traiter 1 tonne

déchèteries



32,70 €^{HT}/habitant

125,19 €^{TTC} sont nécessaires pour collecter et traiter 1 tonne

AUTRES
biodéchets et cartons des professionnels, textiles...

3,80 €^{HT}/habitant

180,11 €^{TTC} sont nécessaires pour collecter et traiter 1 tonne



= 83,40 €^{HT}/hab.



46 €^{HT}/hab.



5 €^{HT}/hab.



1 €^{HT}/hab.



25 €^{HT}/hab.

AUTRES
biodéchets et cartons des professionnels, textiles...

2 €^{HT}/hab.

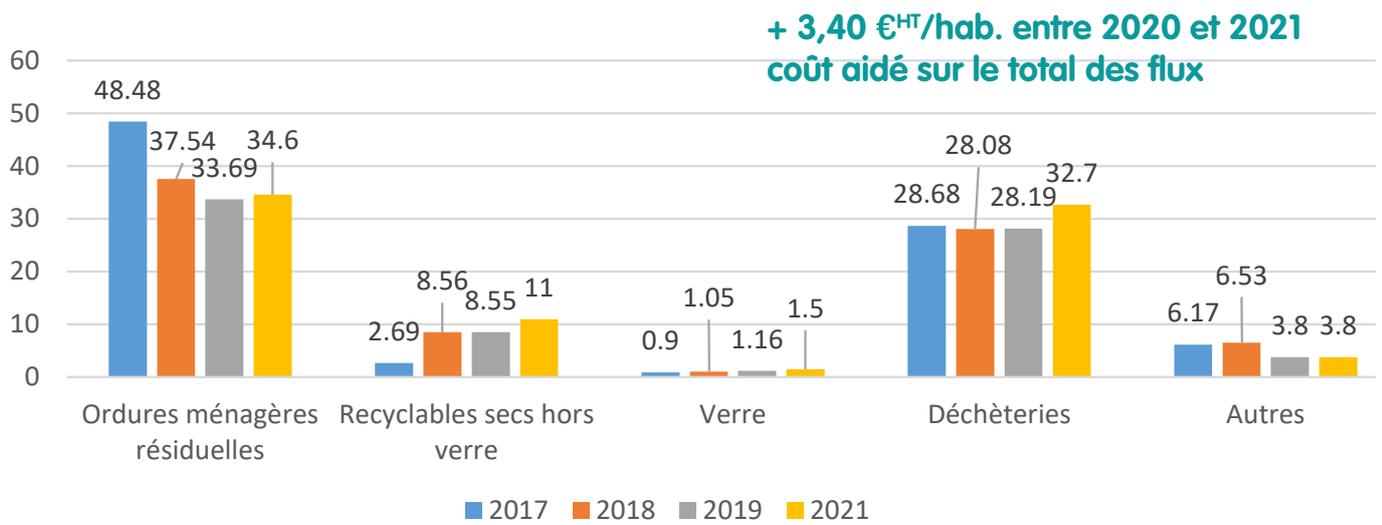


moyennes nationales

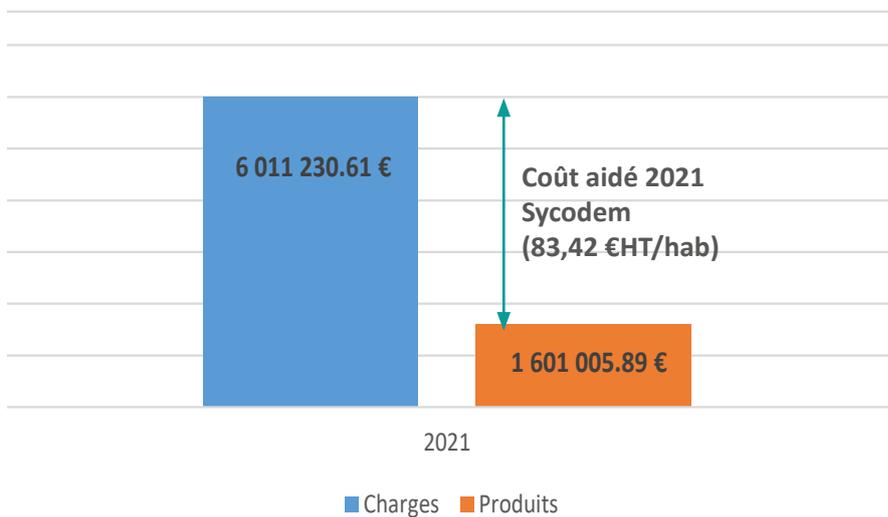
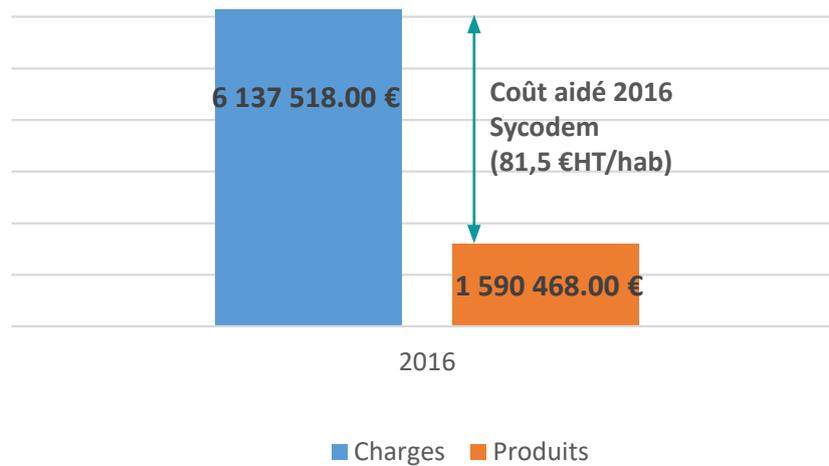
= 79 €^{HT}/hab.

⁽¹⁾ ensemble des charges (fonctionnement, collecte...) moins les produits (revente de matériaux, prestations à des tiers...), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques.

● **EVOLUTION DU COÛT AIDÉ PAR FLUX (en €^{HT}/hab.)**

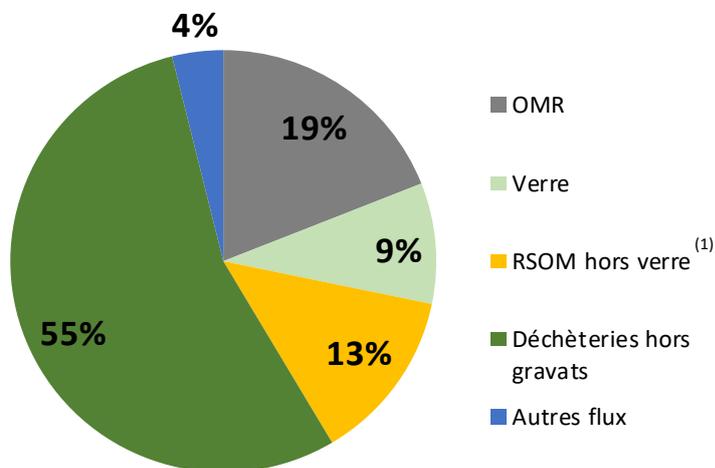


● **COMPARAISON DU COÛT AIDÉ ENTRE 2016 ET 2021**

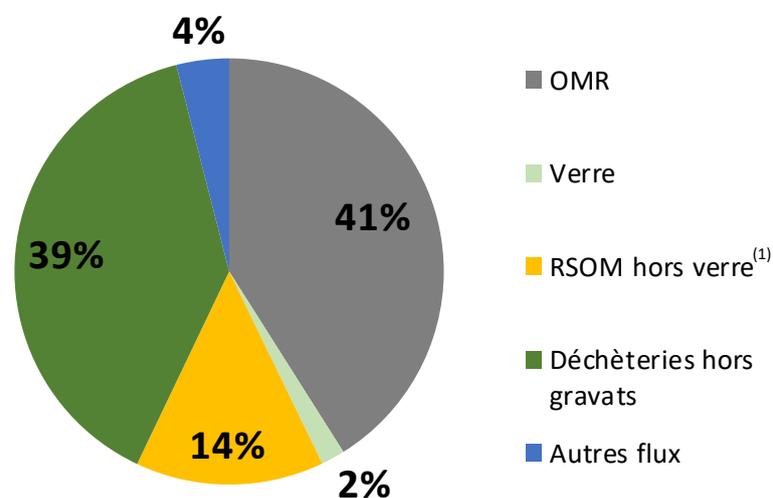


● STRUCTURE DES COÛTS 2021 DE GESTION DES DÉCHETS

→ RÉPARTITION DES TONNAGES PAR FLUX



→ RÉPARTITION DU COÛT AIDÉ PAR FLUX



Les apports en déchèteries (hors tonnages de gravats, par convention pour la réalisation de la matrice des coûts) représentent 55 % des tonnages et 39 % du coût aidé.

Le flux OMR représente le 2^{ème} flux de déchets en quantités (19 % des tonnages) mais reste le flux de déchets le plus coûteux (41 % du coût aidé).

Les recyclables (RSOM et verre) représentent 22 % des tonnages et seulement 16 % du coût aidé. Toutefois la collecte des emballages représente un coût pour la collectivité.

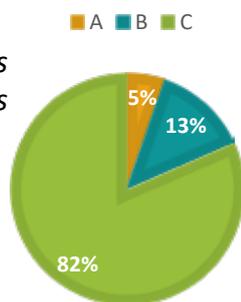
⁽¹⁾ recyclables secs hors verre = emballages + papiers



Ressources Humaines

> Effectifs

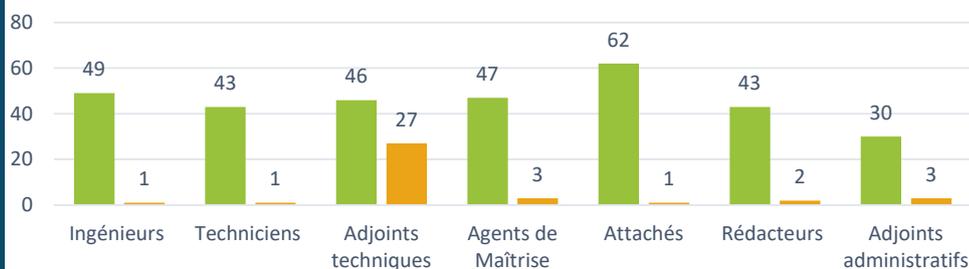
Répartition des agents titulaires par catégories



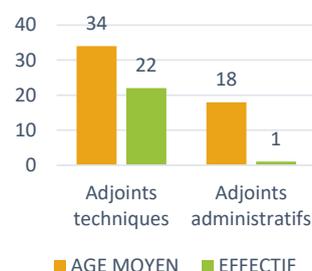
46 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021, 38 fonctionnaires et 8 contractuels sur emploi permanent.

> Age moyen des agents (au 31/12/2021)

Age moyen des agents titulaires par cadre d'emploi



Age moyen des agents contractuels par cadre d'emploi

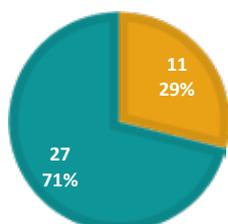


L'âge moyen des agents titulaires atteint 46 ans pour 31 agents en filière technique ; et 45 ans pour 7 agents en filière administrative.

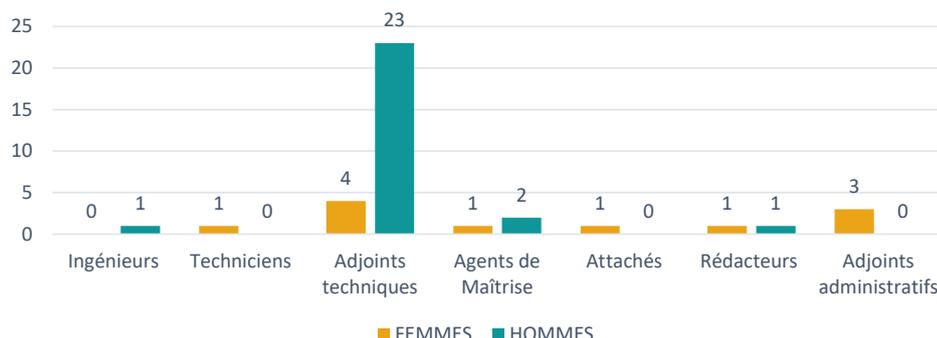
> Répartition femmes/hommes au Sycodem

Répartition F/H parmi les agents titulaires

FEMMES HOMMES



Répartition F/H par cadre d'emploi



> Promotions

9 agents ont bénéficié d'un avancements d'échelon et 6 agents d'un avancement de grade, en 2021.

> Mouvements

- 2 mutations depuis une autre collectivité territoriale,
- 2 mutations vers une autre collectivité territoriale,
- 2 nominations pour un agent stagiaire et une titularisation,
- 1 détachement vers la Fonction Publique Hospitalière,
- 1 départ en retraite,
- 1 fin d'apprentissage de 2 ans.

> Recours aux agents contractuels



Le motif principal de recours aux agents contractuels repose sur l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée à savoir le remplacement d'un agent titulaire ou contractuel indisponible pour pallier les absences pour raisons de santé, ou les congés annuels pour la grande majorité.

Les agents contractuels sont recrutés sur des postes d'agent de collecte et d'agent de déchèterie. En 2021, le Sycodem a comptabilisé 23 agents différents.

> Budget et rémunérations

Dépenses de fonctionnement	5 150 015,49 €	Charges de personnel	1 755 941,71 €	Soit 34,08 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------	----------------	----------------------	----------------	---

charges de personnel en 2020 : 1 759 919,50 €

Quelques chiffres :

- > Nombre d'arrêtés : 196
- > Nombre de bulletins de salaire : 599
- > Nombre d'indemnités de fonctions des élus : 48
- > Nombre d'agents concernés par un arrêt de travail (accident de service, maladie ordinaire) : 13
- > Nombre de jours d'arrêt : 843 jours dont un congé de longue maladie de 312 jours.

> Projets...

- Refonte de l'organigramme avec l'arrivée de nouveaux agents,
- Pérennisation du télétravail : dont l'objectif affiché est de permettre aux agents de Sycodem, titulaires ou non titulaires, de mieux articuler leur vie professionnelle et leur vie personnelle,
- Prévention des risques psycho-sociaux : afin de réaliser un diagnostic des facteurs de risques et d'établir un plan d'actions.



Prévention des risques Hygiène - Sécurité

> Actions 2021 de prévention des risques

- Suivi du protocole pour la gestion de l'épidémie de COVID 19 (affichage, protocole de désinfection, port du masque, ...)
- Mise à jour de l'évaluation des risques et du document unique.
- Elaboration d'un plan annuel de Prévention des risques, Hygiène et Sécurité pour l'année 2022 avec des objectifs.
- Contrôle des permis de conduire.
- Pour les chauffeurs, suivi des cartes de conducteur, cartes de qualification et des CACES.
- Renouvellement de leurs autorisations de conduite.
- Et tout au long de l'année, renouvellement de l'affichage.

> Formations

● ACCUEIL DES NOUVEAUX AGENTS

Tous les nouveaux agents recrutés, saisonniers, remplaçants, participent à diverses formations avant leur prise de fonction, selon leur poste de travail : protocoles de travail et aux risques, tri des déchets, ... Ces formations sont assurées en interne, ce qui ouvre également les nouveaux agents à l'intégration dans les équipes déjà en place.

● CONTRÔLES VGP (VÉRIFICATIONS GÉNÉRALES PÉRIODIQUES, PAR UN PRESTATAIRE AGRÉÉ)

Contrôles des matériels opérés sur :

- les bâtiments, portails et portes sectionnelles, installations électriques, systèmes d'aération et d'alarmes, exutoires de fumée, ligne de vie,
- les matériels de collecte, de déchèteries (ex compacteurs), de secours (extincteurs, défibrillateur),
- les véhicules lourds et légers, les utilitaires (contrôles techniques, systèmes de levage, limiteurs de vitesse, ...).

● REGISTRES À DISPOSITION DES AGENTS

- Registre des dangers graves et imminents : pas de signalement en 2021.
- Registre des accidents du travail bénins : 5 signalements en 2021.
- Registre d'hygiène et de sécurité : pas de signalement en 2021.
- Fiches individuelles des incidents et agressions : 2 signalements en 2021.

● INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Légalement chaque agent est responsable s'il commet une infraction au Code de la route. Il paye donc son amende, et non le Syndicat.

En 2021, pas d'infractions constatées.

● PRÉVENTION

La volonté de Sycodem est de répondre à la recommandation R 437, référentiel national qui donne des consignes sur l'organisation et les risques inhérents à la collecte des déchets ménagers, et notamment la collecte unilatérale, la suppression de la marche arrière, le recensement des points noirs et donc la refonte des circuits.



Sycodem
Sud-Vendée

ensemble, réduisons nos déchets

**Pôle environnemental du Seillot - Allée Verte
85200 FONTENAY-LE-COMTE**

**accueil@sycodem.fr
www.sycodem.fr**